Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture du Calvados

CAEN Normandie

ars Agence Régionale de Santé Basse-Normandie

Contrat local de santé de Caen :

Agir pour la santé des Caennais

2014 – 2018

Entre Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Calvados, le Maire de Caen et Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

Il a été convenu de signer le présent contrat local de santé de Caen dont le contenu est décrit dans le présent document.

A Caen, le 6 novembre 2014

Le Préfet de Région, Préfet du Calvados

Le Maire de Caen

La Directrice générale de l'ARS de Basse-Normandie

Sommaire

Préambule : les éléments de diagnostic partagé entre les cosignataires p. 5

- La politique de l'ARS en matière de santé p. 6
  - La construction du Projet Régional de Santé p. 6
  - Les orientations du Plan Stratégique de Santé p. 7
  - Les outils du Projet Régional de Santé : les schémas et les programmes régionaux p. 8
  - Les instances de démocratie sanitaire p. 8

- La politique de la Ville de Caen en matière de santé p. 11
  - Les priorités du plan local de santé p. 11
  - Les actions mises en œuvre et modalités d'accompagnement p. 11

- Le diagnostic local de santé p. 12

1. Les articles du contrat local de santé p. 28
   - Article 1 :les signataires du contrat local de santé p. 30
   - Article 2 : les finalités du contrat local de santé p. 31
   - Article 3 : le CLS : objectifs stratégiques et opérationnels p. 31
   - Article 4 : le périmètre géographique du contrat local de santé p. 33
   - Article 5 : la gouvernance du contrat local de santé de la ville de Caen p. 33
   - Article 6 : les modalités d'animation, de suivi et d'évaluation du contrat p. 35
   - Article 7 : le financement du contrat local de santé p. 38
   - Article 8 : la durée du contrat local de santé p. 38
   - Article 9 : la révision du contrat local de santé p. 38
   - Article 10 : les propriétés et publicités des résultats p. 38
   - Article 11 : les litiges ou différents entre les parties p. 39

2. Le programme d'actions envisagé dans le cadre du contrat local de santé p. 40
   - L'accès aux soins et à la santé pour tous p. 43
   - La santé environnementale p. 68
   - La nutrition p. 94
   - Le bien-être psychique – santé mentale p. 129

Annexes p. 135

Préambule :

© Ville de Caen, F. Decaëns.

Préfecture du Calvados

Agence Régionale de Santé Basse-Normandie

A. La politique de l'ARS en matière de santé : le Projet Régional de Santé (PRS)

Pour déterminer ses priorités de santé, l'ARS de Basse-Normandie devait décliner et mettre en œuvre les priorités de santé nationales, en tenant compte des particularités régionales.

Ainsi, dans le cadre de l'élaboration de son Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS) pour la période 2013-2018, elle a étudié les besoins de santé des populations bas-normandes.

1. La construction du Projet Régional de Santé

L'analyse des besoins de santé s'est appuyée sur deux démarches complémentaires :

- Une approche théorique et scientifique, fondée sur l'observation et l'exploitation des données et enquêtes disponibles, qui a abouti à la publication de l'Atlas de la santé en Basse-Normandie,
- Une approche directe par l'interrogation des populations et des acteurs de santé. Son objectif est d'évaluer les besoins de santé ressentis qu'ils soient ou non diagnostiqués, qu'ils fassent ou non l'objet d'une demande de prise en charge.

L'ARS de Basse-Normandie a mené, entre fin juin et fin septembre 2010, une consultation auprès des douze Pays de Basse-Normandie pour recenser les besoins de santé ressentis par les bas-normands.

Cinq domaines stratégiques ont été définis par le niveau national et l'ensemble des réponses individuelles « brutes » exprimées lors des consultations a été recensé et classé dans les cinq domaines de référence :

- Handicap et vieillissement,
- Risques sanitaires,
- Périnatalité et petite enfance,
- Maladies chroniques (hors vieillissement),
- Santé mentale (incluant la souffrance psychique et la question des addictions).

D'autres thématiques ont été ajoutées en fonction des besoins de santé du territoire :

- L'accessibilité sociale,
- L'accessibilité géographique.

2. Les orientations du Plan Stratégique Régional de Santé

Sur la base de ces travaux d'analyse des besoins de santé, 16 priorités, au sein des 5 domaines stratégiques précités, fondent le socle du Plan Stratégique Régional de Santé de l'ARS de Basse-Normandie.

- Handicap et vieillissement :
  - Respect du projet de vie de la personne en perte d'autonomie (incluant les troubles sensoriels de la personne âgée...),
  - Les maladies neuro-dégénératives, en particulier la maladie d'Alzheimer,
  - Réponse aux besoins des populations vieillissantes en situation de handicap,
  - Prise en charge des personnes en situation de handicap psychique ou d'autisme.

- Risques sanitaires :
  - Le dispositif de veille, de sécurité et d'information sanitaire,
  - La qualité de l'environnement pour prévenir les risques sanitaires liés aux milieux de vie,
  - La culture en santé environnement.

- Périnatalité et petite enfance :
  - Les troubles neuropsychiques et sensoriels des jeunes enfants,
  - Accès à la santé des enfants et notamment des populations fragilisées,
  - Libre choix et accompagnement de la grossesse.

- Maladies chroniques :
  - Le cancer,
  - Les maladies neuro-cardiovasculaires,
  - Les maladies du métabolisme.

- Santé mentale et mal-être :
  - Le mal-être et les troubles psychosociaux des enfants et adolescents,

- Les consommations excessives d'alcool,
- Les souffrances psychiques.

Deux éléments clés ressortent de manière récurrente et forte des travaux d'élaboration des objectifs et devront probablement se traduire par une évolution significative de l'organisation de l'offre pour atteindre les résultats visés :

- Réduire les inégalités d'accès à certains services de santé,
- Renforcer la coordination entre toutes les catégories d'acteurs de santé.

3. Les outils du projet régional de santé : les schémas et les programmes régionaux

Chacun de ces domaines stratégiques présente un ensemble de 16 priorités déclinées en 45 objectifs généraux et 128 objectifs spécifiques.

Les trois schémas régionaux de prévention, d'organisation des soins et d'organisation médico-sociale facilitent leur mise en œuvre et leur évaluation. Ils sont renforcés par des programmes d'actions que sont :

- Le PRAPS (Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins),
- Le PRIAC (Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie), instrument de programmation financière pluriannuelle pour la mise en œuvre du schéma régional d'organisation médico-sociale (SROMS),
- Le PRGDR (Programme Régional de Gestion du Risque) pour appréhender au mieux le risque en santé et coordonner les acteurs concernés,
- Le Programme Régional de Télémédecine (PRT).

4. Les instances de la démocratie sanitaire

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) :

La loi du 21 juillet 2009 et le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 ont prévu la création de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie. Ce dernier précise les modalités d'application relatives à sa composition, son installation et son fonctionnement.

Organe pivot de la démocratie sanitaire, la CRSA de Basse-Normandie est le lieu privilégié d'expression des acteurs en santé et dans le champ de l'autonomie. Présidée par Madame Marie-Claire QUESNEL, la conférence donne des avis sur les

différentes composantes du Projet Régional de Santé (plan stratégique, schémas, programmes et ses révisions), produit un rapport d'activité et reçoit des recommandations, au même titre que l'ARS, de la part de la commission spécialisée des usagers sur le rapport concernant le respect des droits des usagers du système de santé. Elle détermine également les questions de santé qui donnent lieu aux débats publics qu'elle organise.

Son assemblée plénière comprend 94 membres ayant voix délibérative, ils sont répartis en 8 collèges permettant les représentations des catégories suivantes : les collectivités territoriales, les usagers des services de santé ou médico-sociaux, les conférences de territoire, les partenaires sociaux, les acteurs de la cohésion et de la protection sociale, les acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé, les offreurs de services de santé et du secteur médico-social, les personnalités qualifiées.

L'assemblée plénière de la CRSA organise ses travaux au sein de ses formations suivantes :

- sa commission permanente ;
- sa commission spécialisée de prévention ;
- sa commission spécialisée d'organisation des soins ;
- sa commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;
- sa commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé.

La démocratie sanitaire a pour volonté d'aboutir à l'appropriation des enjeux en santé par tous, en garantissant le lien entre santé et social et en associant l'ensemble des acteurs locaux à l'action de l'ARS. Dans ce contexte, les démarches d'observation de la santé et de ses déterminants sont fondamentales pour identifier puis combattre les inégalités de santé.

La Conférence de Territoire du Calvados

La conférence de territoire, selon l'article L 1434-17 du code de la santé publique :

- contribue à mettre en cohérence les projets territoriaux de santé avec le projet régional de santé et les programmes nationaux de santé publique ;
- fait toute proposition au directeur général de l'Agence Régionale de Santé sur l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et la révision du projet régional de santé ;

- favorise la signature de contrats locaux de santé notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

Présidée par Monsieur Angel PIQUEMAL, la Conférence de territoire du Calvados créée par arrêté en date du 15 décembre 2010, est composée de 49 membres répartis en 11 collèges :

- collège des établissements de santé
- collège des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux
- collège des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité
- collège des professionnels de santé libéraux
- collège des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé
- collège des établissements assurant des activités de soins à domicile
- collège des services de santé au travail
- collège des usagers
- collège des collectivités territoriales et de leurs groupements
- représentant de l'ordre des médecins
- collège des personnes qualifiées

En Basse-Normandie, les membres de la CRSA et de la conférence de territoire du Calvados ont été régulièrement informés de l'état d'avancement du CLS de Caen et ont pu émettre des avis et/ou propositions.

Au-delà de ces instances réunissant les acteurs de la santé, les habitants des quartiers caennais ont également été associés à l'élaboration du diagnostic mené par la ville de Caen par le biais d'un questionnaire accessible dans le magazine édité par la ville de Caen, le site internet de la ville et les structures de proximité dans les différents quartiers de la ville.

Des représentants d'usagers (associations) ont aussi participé aux groupes de travail réunis dans la phase d'élaboration du contrat.

Le CLS signé, l'association des habitants caennais et des représentants d'usagers sera recherchée afin de faciliter l'appropriation des actions retenues et de permettre une mise en œuvre concertée et efficace des actions. Les modalités de cette association seront à définir mais pourront se reposer notamment sur les actuels conseils de quartiers.

La démarche de suivi des fiches actions intègrera enfin une évaluation du degré d'expression de la démocratie sanitaire.

B. La politique de la ville de Caen en matière de santé : le plan local de santé (PLS)

1. Les priorités du plan local de santé

La ville de Caen a structuré progressivement ses actions en matière de santé à travers un plan local de santé.

Au regard du diagnostic local de santé partagé mené sur son territoire en 2011, plusieurs priorités d'actions ont été définies afin d'apporter des éléments de réponses aux besoins et attentes des Caennais :

- Promouvoir une bonne hygiène de vie, notamment auprès des populations les plus vulnérables (alimentation, sommeil, hygiène corporelle et bucco-dentaire, prévention des addictions, qualité de l'environnement, prévention et information sur l'éveil et la sexualité, dépistage des maladies sexuellement transmissibles...),
- Faciliter l'accès aux soins et à la prévention pour tous,
- Favoriser le bien-être psychique (rompre l'isolement, créer du lien...),
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

2. Les actions mises en œuvre et modalités d'accompagnement

Sur la base de ces 4 priorités, en collaboration avec l'ARS de Basse-Normandie, la ville de Caen a initié au cours des dernières années une dynamique d'appel à projets dans le domaine de la santé afin de soutenir les associations locales dans leurs démarches de prévention. Ainsi en 2014, 15 projets ont pu bénéficier d'un soutien conjoint de la ville de Caen et de l'ARS de Basse-Normandie.

En parallèle, la ville de Caen intervient directement sur les aspects d'hygiène et de santé publique à travers l'action menée par le Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (SCHS), la direction des sports, de l'éducation, du développement social et urbain.... Elle soutient également des initiatives locales par :

- L'attribution de subventions à certaines associations de santé locales,
- Une aide logistique et financière à l'organisation de manifestations locales,
- Un soutien aux actions de prévention : éducation nutritionnelle, éducation à l'hygiène bucco dentaire, mobilité durable et physique...
- La mise en place de groupes de travail pour améliorer la santé de populations spécifiques (étudiants, personnes âgées...).

C. Le diagnostic local de santé

1. La méthodologie d'élaboration du diagnostic local de santé partagé

Pour rappel, l'objectif du diagnostic local de santé est de faire apparaître l'ensemble des enjeux prioritaires en matière de santé sur la ville de Caen.

La philosophie de la démarche :

Afin de porter un regard le plus large possible sur l'état de santé de la population de Caen, le diagnostic local de santé s'est attaché à prendre en compte 4 facteurs complémentaires :

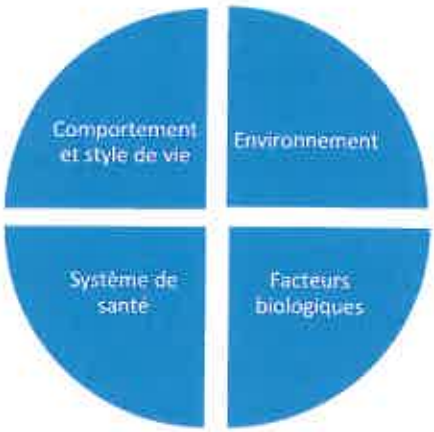

- Les facteurs environnementaux et biologiques qui regroupent l'essentiel des éléments inhérents à la vie des territoires (dynamique démographique, profils socio-économiques des habitants, pollution...),
- Les comportements de santé et le style de vie qui s'attachent à comprendre les spécificités de la population caennaise et à identifier les problématiques de santé publique les plus prégnantes sur le territoire,
- Le système de santé qui s'attache à comprendre de quelle manière le territoire répond ou peut répondre aux besoins de santé de la population.

Au-delà de cette inscription du diagnostic local de santé dans les préconisations formulées par la fédération nationale des observatoires régionaux de santé, la démarche souhaitée conjointement par la ville de Caen et l'ARS de Basse-Normandie s'inscrit dans une dynamique participative. Ainsi, habitants, professionnels de santé

et du médicosocial ont pu exprimer leurs perceptions respectives de la ville de Caen et des besoins perçus en matière de santé.

La démarche méthodologique mise en œuvre :

Le diagnostic a été élaboré à travers :

- ***Une analyse documentaire*** : d'études existantes et de données disponibles concernant la ville de Caen, le département du Calvados et la région Basse-Normandie.
- ***La conduite d'entretiens auprès des acteurs locaux (professionnels de santé, élus…).*** Entre juillet et septembre 2011, l'IREPS Basse-Normandie a mené 52 entretiens individuels et collectifs auprès de 107 acteurs du territoire. Au-delà de la phase de diagnostic, ces échanges ont été prolongés par des rencontres entre les animateurs du contrat local de santé et les acteurs du territoire.
- ***La réalisation d'une enquête auprès des riverains :*** 394 habitants de Caen ont pu exprimer par questionnaire leur perception de l'offre de soins et l'état de santé de la population.

Le présent document synthétise les données recueillies dans le cadre de cette démarche. La version complète du diagnostic local de santé est accessible et consultable sur le site www.caen.fr (rubrique solidarité santé).

2. La ville de Caen : dynamique démographique et profil socio-économique

Une population qui diminue progressivement :

	Ville de Caen	Agglomération de Caen	Calvados
Population en 2009	109 312	217 253	680 908
Variation de la population (par an)	- 0,4 %	+ 0,0 %	+ 0,5 %
Dû au solde naturel	+ 0,4 %	+ 0,5 %	+ 0,4 %
Dû à l'attractivité résidentielle	- 0,9 %	- 0,5 %	+ 0,1 %

Au 1er janvier 2014, la population de la ville de Caen s'est établie à 109 312 habitants.

Au cours de ces dernières années, la ville de Caen a vu sa population progressivement s'éroder. (Solde des entrées et des sorties : -0,9 % en moyenne/par an entre 1999 et 2009). À l'inverse, la ville de Caen dispose d'un solde naturel légèrement positif.

Profil démographique de la population

Un territoire relativement jeune :

La ville de Caen se caractérise par une population plutôt jeune. Plusieurs éléments peuvent expliquer cette concentration de moins de 30 ans sur le territoire :

- Le statut de ville étudiante : sur l'année universitaire 2009/2010, 36 000 étudiants étaient inscrits dans les différents établissements d'enseignement supérieur selon le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Le taux de natalité sur la ville de Caen qui a été supérieur sur la période 1990 - 1999 à la moyenne nationale (+2 points par rapport au reste de la France).

Mais vieillissant :

« L'indice de vieillissement » est l'un des indicateurs les plus couramment utilisé pour mesurer l'exposition d'un territoire à des phénomènes de vieillissement. Ce dernier constitue un rapport entre les populations de plus de 75 ans et les moins de 25 ans. Lorsque l'indicateur est inférieur à 100, nous considérons que la population est structurellement jeune.

L'indice de vieillissement sur le Calvados en 2009 :

Indice de vieillissement	
Ville de Caen	75
Département du Calvados	68,8
Région Basse-Normandie	78,8
France métropolitaine	68

Source : Insee Traitement : Observatoire des territoires

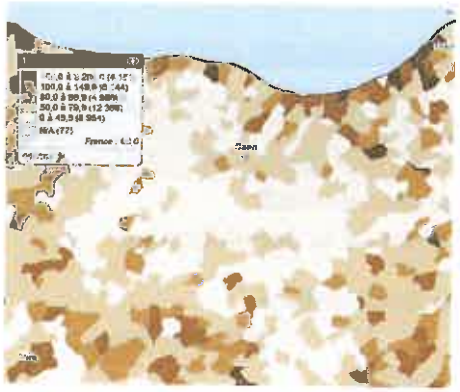

A l'inverse du constat précédemment formulé sur la proportion de jeunes présents sur le territoire, il convient de souligner que l'évolution observée entre 1999 et 2009 marque un vieillissement de la population et un développement des populations de plus de 75 ans.

Une forte proportion de personnes vivant seules :

Répartition des ménages selocn la structure familiale en 2009 :

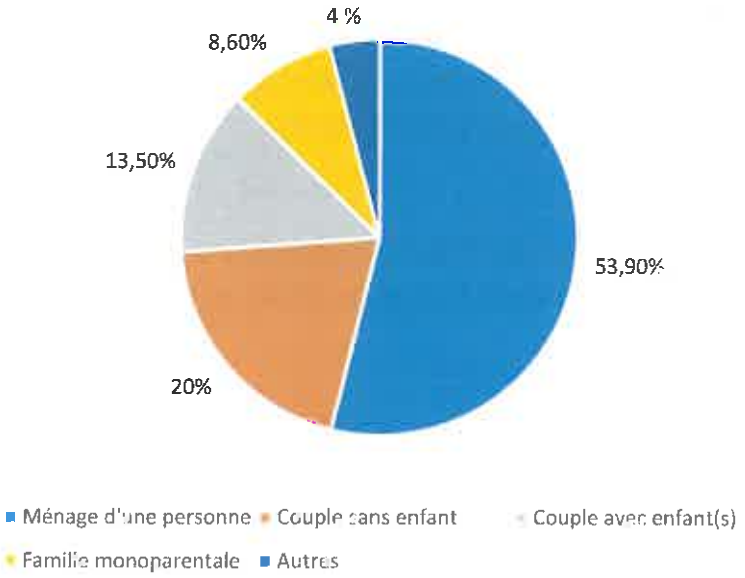

Source : Insee Traitement : Décision Publique

La ville de Caen se caractérise notamment par sa très forte proportion de ménages d'une personne (54 %). Cette dernière peut notamment s'expliquer par l'importance de Caennais de moins de 30 ans résidant sur le territoire.

8,6 % des ménages de la ville de Caen sont des familles monoparentales, soit une proportion relativement similaire à celle observée sur le reste de la France (8,7%). A l'inverse de la dynamique nationale qui est dans une phase de consolidation, la ville de Caen observe un retrait progressif du nombre de familles monoparentales.

Profil socioéconomique de la population

Des habitants diplômés de l'enseignement supérieur :

En ce qui concerne le niveau de diplôme le plus élevé observé chez les habitants de la ville de Caen, nous pouvons souligner que près de 30 % des caennais disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur (24 % au niveau national). A l'image de l'ensemble des pôles urbains, cette proportion se renforce progressivement.

Parallèlement, en 2008 près de 10 % des jeunes de moins de 25 ans de la zone d'emploi de Caen étaient sortis du système éducatif sans diplôme.

Une forte proportion d'employés et de professions intermédiaires :

Marquée par son profil de ville universitaire, Caen observe une surreprésentation des statuts d'employés et de professions intermédiaires.

Cette dernière s'explique notamment par l'importance de la fonction administrative du territoire (57,1 % des emplois relèvent de la sphère publique).

Un taux de chômage localisé de 9,7 % sur la zone d'emploi de Caen :

Le taux de chômage localisé observé sur la zone d'emploi de Caen était au 1er trimestre 2014 de 9,7 %, soit un niveau similaire à celui enregistré en France Métropolitaine.

L'évolution du chômage observé sur la ville de Caen semble avoir affecté prioritairement les moins de 25 ans, qui représentent près de 19,2 % des chômeurs. En ce qui concerne le chômage de longue durée, ce sont essentiellement les plus de 50 ans qui sont touchés (+11,2 % entre 2010 et 2011).

A titre d'information, lors du dernier recensement de la population, le taux de chômage observé sur la ville de Caen était de près 15 % (7 549 chômeurs de catégorie A).

Un recours important aux emplois qualifiés de précaires :

Il convient de noter que près de 20 % des actifs de Caen disposaient lors du dernier recensement d'un emploi qualifié de précaire (contrat à durée déterminée, intérim,

emploi aidé, apprentissage et stage), et près de 19 % des salariés disposaient à fin 2009, d'un emploi à temps partiel.

Un territoire inégalitaire dans la répartition de ces revenus :

Lors du dernier recensement, le revenu médian des ménages de la ville de Caen se positionnait à 18 112 €, soit un niveau relativement similaire à celui observé sur la France métropolitaine.

Cet indicateur masque néanmoins de profondes disparités de revenus entre les ménages caennais. En effet, comme le souligne l'indice de dispersion des revenus par unité de consommation, l'écart de revenu observé sur le territoire est de 9. Ainsi si près de 10 % des Caennais vivent avec moins de 4 295 € par personne et par an, 10 % disposent d'un revenu par unité de consommation supérieur à 38 488 €.

Un taux de pauvreté relativement important sur la ville de Caen :

Au regard des dernières statistiques publiées par l'observatoire national des inégalités, le taux de pauvreté (977€) observé sur la ville de Caen était début 2012 de 19 %. A titre de comparaison, le taux de pauvreté observé au niveau national était de 14,3 %.

Des revenus essentiellement de prestations sociales pour 7 107 Caennais :

Dans le prolongement des indicateurs mentionnés précédemment et qui font apparaître un socle de précarité au sein de la population de Caen, il convient de préciser que près de 7 107 habitants ont un revenu composé à plus de 50 % des prestations sociales.

Concernant les prestations sociales :

- 30 280 habitants de Caen bénéficient des minimas sociaux,
- 24 036 sont allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dont 9 140 perçoivent les allocations personnalisées de logement (APL) et 2 11, une allocation adulte handicapé (AAH),
- près de 5 100 habitants perçoivent le Revenu de Solidarité Active (RSA) et le RSA socle.

3. Les facteurs environnementaux

Le regard porté par les habitants, les professionnels et les élus sur l'environnement :

Pour les habitants de la ville de Caen, l'environnement constitue une réelle préoccupation en matière de santé et de bien-être (36 % des répondants placent l'environnement comme l'une de leurs préoccupations premières).

Dans l'ensemble, les Caennais considèrent néanmoins que leur ville dispose d'un environnement relativement qualitatif. Les principales inquiétudes exprimées par les habitants sont :

- Une pollution sonore importante,
- Une mauvaise qualité de l'eau potable,
- Une mauvaise qualité de l'air notamment du fait de la circulation automobile...

Les professionnels de santé expriment quant à eux des préoccupations en matière :

- De précarité énergétique des logements et leur mauvaise aération,
- De surpopulation des logements,
- De développement des allergies liées à la végétation et à la pollution.

Ces professionnels relaient également une préoccupation de la population par rapport à l'impact des champs électromagnétiques.

4. État de santé et comportements

L'analyse présentée ci-dessous part du postulat que la situation de la ville de Caen se rapproche de l'ensemble de la région, du département du Calvados ou du territoire de santé de Caen.

État de santé globale de la population

Dans l'ensemble, les habitants de Caen se considèrent en bonne santé (41 % des répondants déclarent être en bonne santé).

Toutefois, les données objectives montrent un écart avec cette perception puisque les niveaux de mortalité générale et prématurée sont supérieurs à la moyenne nationale sur le pays de Caen.

Une espérance de vie à la naissance similaire à celle de la France Métropolitaine :

L'espérance de vie à la naissance sur le département du Calvados à l'image de l'ensemble de la région Basse-Normandie se positionne à un niveau similaire à celui observé au niveau national.

L'espérance de vie dans le département était en 2009 de 77,7 ans pour les hommes (78,4 ans en France métropolitaine) et 84,9 ans pour les femmes (84,8 ans en France métropolitaine).

Il convient de souligner que cet écart s'est progressivement resserré depuis 1990. A titre de rappel, l'espérance de vie à la naissance observée en 2007 sur le Calvados était le suivant : 76,8 ans pour les hommes et 84,1 ans pour les femmes.

Une mortalité prématurée importante sur le territoire de santé de Caen :

À l'échelle du pays de Caen, la mortalité prématurée apparaît supérieure à la moyenne nationale chez les populations masculines (+ 3,5 % par rapport à l'Indice Comparatif de Mortalité (IMC)).

Sur le pays de Caen, une grande partie des décès avant 65 ans était liée à des comportements à risques individuels (tabagisme, consommation excessive d'alcool, suicide...).

Principales causes de décès :

Cancers et maladies de l'appareil circulatoire sont les deux principales causes de décès :

Celles-ci sont proches de celles observées sur l'ensemble de la région Basse-Normandie.

Pour les populations masculines, elles sont les suivantes :

1. Tumeurs malignes (+9,6 % par rapport à la moyenne nationale), soit 612 décès sur le territoire de santé de Caen (dont 140 tumeurs de la trachée, des bronches et poumon, 57 tumeurs de la prostate et 52 tumeurs de l'intestin).
2. Appareil circulatoire (+4,8 %), soit 434 décès.

Pour les populations féminines, elles sont les suivantes :

1. Appareil circulatoire (+0,9 %), soit 498 décès.
2. Tumeurs malignes (+2,2 %), soit 409 décès (dont 79 liés à une tumeur maligne du sein, 48 à une tumeur maligne de l'intestin et 31 à une tumeur de la trachée bronches et poumon...).

Les décès liés à la consommation excessive d'alcool et de tabac relativement importante sur la ville de Caen :

Parmi les éléments caractéristiques observés sur le territoire, nous devons également mentionner une surmortalité liée :

- à une consommation excessive de tabac, +5,9 % pour les hommes et +7,3 % pour les femmes par rapport à l'indice moyen de mortalité.
- A une consommation excessive d'alcool, +15,5 % pour les hommes et +7,4 % pour les femmes par rapport à l'indice moyen de mortalité.

Principales causes d'admission en Affection de Longue Durée (ALD) :

L'analyse des principales causes d'admission en ALD depuis 2000 en région Basse-Normandie met en lumière les éléments suivants :

- Pour les 15-34 ans, les troubles mentaux constituaient en 2000 la principale cause d'affection de longue durée (près de 30 % des admissions).
- Pour les de 35-64 ans, les maladies cardio-vasculaires représentent près d'un tiers des admissions pour les hommes et les cancers près de 38 % de celles enregistrées pour les femmes.
- Pour les plus de 65 ans, les maladies cardio-vasculaires constituent la principale cause d'admission en ALD.

Conduite à risques et pratiques addictives

Une consommation excessive d'alcool également chez les jeunes :

Les jeunes de la région Basse-Normandie sont également concernés par les problématiques de consommation excessive d'alcool. La Basse-Normandie se positionne comme la 5ème région la plus touchée par l'ivresse répétée à 17 ans.

Une consommation de tabac importante auprès de l'ensemble des populations :

Les données disponibles auprès de la base Iliad de l'observatoire français des drogues et des toxicomanies mettent en avant les éléments suivants en matière de consommation de tabac :

- Un usage quotidien de tabac à 17 ans supérieur à la moyenne nationale (33 %),
- Un niveau de mortalité prématurée par tumeurs de la trachée, des bronches et des poumons légèrement supérieur à la moyenne nationale (6,6 pour 10 000 habitants contre 5,6 en France).

Une consommation de cannabis non négligeable :

Les données disponibles sur le Calvados en matière de consommation de drogues illicites précisent qu'il existe une problématique relative à la consommation régulière de cannabis sur l'ensemble du département :

- Près de 43,5 % des usages de 17 ans déclarent en faire un usage régulier, soit 2 points de plus que la moyenne nationale.
- Un taux de croissance des interpellations des usagers de cannabis en forte progression : +15,9 %, alors que dans le même temps, le niveau national enregistrait un léger retrait : -2,4 %.

De plus, on note pour les autres drogues illicites sur l'ensemble du département une progression supérieure de la consommation de substituts par rapport au niveau national (Subutex +5,8 %, Méthadone +13,21 %).

Autre facteur de risque :

Une population particulièrement concernée par l'obésité :

Sur l'ensemble de la région Basse-Normandie, la prévalence de l'obésité chez les adultes se positionne à un niveau supérieur à la moyenne nationale. Néanmoins, au cours de ces dernières années, la progression de l'obésité a été moins importante en Basse-Normandie par rapport à la dynamique nationale.

Il convient également de préciser que les récentes études menées sur le thème de la nutrition et de l'obésité soulignent un développement continu de l'obésité chez les enfants de 3-17 ans. Les enfants obèses représentent près de 10 % de cette classe d'âge au niveau national.

La région Basse-Normandie, un territoire particulièrement concerné par la mortalité par suicide :

En 2006 en région Basse-Normandie, le taux de mortalité par suicide était sensiblement supérieur à la moyenne nationale (+28 %). Ce qui place la région parmi les plus concernées par la mortalité.

Principales problématiques de santé ressenties par les habitants et les acteurs

Selon les habitants, les principales problématiques de santé rencontrées sur le territoire sont les suivantes :

- L'accompagnement du vieillissement (autonomie, maintien à domicile, isolement, places en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)...),
- Les difficultés d'accès aux soins notamment pour les populations les plus précaires,
- Les conduites addictives et notamment la consommation d'alcool et de drogues,
- Le bien-être psychique (stress et angoisse...),
- Le handicap et l'accessibilité du territoire,
- Les problématiques liées à l'alimentation et à la nutrition (obésité, diabète, cholestérol...).

Les acteurs du territoire ont souligné quant à eux les problématiques :

- D'accès aux soins pour les populations les plus précaires (hygiène corporelle et bucco-dentaire, orientation dans le système de santé...),
- De l'alimentation dans son ensemble, avec d'une part des carences alimentaires et, d'autre part, le développement de l'obésité du fait notamment d'une alimentation déséquilibrée,
- Des conduites addictives et notamment de consommation d'alcool, de tabac et de drogues,
- De santé mentale (stress, mal-être, angoisse, isolement...),
- D'accompagnement du vieillissement de la population et de ses conséquences.

Ainsi, les préoccupations des Caennais et des acteurs du territoire sont relativement similaires et s'inscrivent dans le prolongement des problématiques de santé soulignées par l'analyse statistique de l'état de santé de la population.

5. L'offre en matière de santé sur le territoire de Caen

L'offre de soins de premier recours

D'une manière générale, la ville de Caen dispose d'une offre relativement satisfaisante en matière de soins de premier recours. Le territoire dispose en effet d'une densité de médecins généralistes, de pédiatres, de kinésithérapeutes, de psychiatres et d'orthophonistes supérieure à la densité observée au niveau national.

L'offre de soins de premier recours sur la ville de Caen est la suivante :

	Nombre de praticiens	Part des plus de 55 ans	Densité pour 10 000 habitants	Densité en France
Médecin généraliste	172	37,0 %	15,60	9,02
Infirmier	73	23,5 %	6,56	8,03
Dentiste	75	40,0 %	6,74	6,50
Kinésithérapeute	125	nd	11,40	10,02
Psychiatre	34	nd	3,10	1,79
Orthophoniste	40	nd	3,65	3,00

Source : Améli Santé, Observatoire Régional de Santé Traitement : Décision Publique

Néanmoins, il convient de souligner qu'au regard de la pyramide des âges des professionnels de santé et notamment celle des médecins généralistes et des dentistes, la situation s'avère relativement fragile sur l'ensemble de la ville de Caen. En effet, pour ces deux professions, plus d'un tiers des professionnels de santé avait en 2008 plus de 55 ans. Ainsi, d'ici 5 à 10 ans, le territoire pourrait voir sa densité médicale baisser de manière drastique.

Une répartition géographique inégalitaire :

La répartition géographique de l'offre de soins de premier recours constitue un second point de fragilité sur la ville de Caen. En effet, des quartiers à l'image du

Calvaire Saint-Pierre, de la Pierre Heuzé et de Clemenceau disposent actuellement d'une offre en médecine générale relativement faible.

Il en est de même pour les dentistes qui sont absents de certains quartiers : Calvaire Saint-Pierre, Clemenceau et Chemin Vert, et pour les infirmiers qui sont également absents des quartiers de Clemenceau et de Pierre Heuzé.

L'offre de soins de second recours

D'une manière générale, la ville de Caen dispose d'une densité de médecins spécialistes relativement élevée. Ces derniers ne couvrent pas uniquement les besoins de la population de Caen, mais vraisemblablement ceux de l'ensemble du bassin de vie ; ces professionnels de santé de second recours ayant plutôt tendance à s'installer dans le centre des grandes agglomérations.

L'offre de soins de second recours (spécialistes) sur la ville de Caen est la suivante :

	Nombre de praticiens	Densité pour 10 000 habitants
Dermatologue	21	1,90
Ophtalmologiste	24	2,90
Gynécologue	17	1,50
Pédiatre	16	1,45

Source : Améli Santé Traitement : Décision Publique

Les structures de soins hospitalières

7 établissements de santé sont actuellement installés sur la ville de Caen :

- Le Centre Hospitalier Régional Universitaire,
- L'Hôpital privé Saint-Martin,
- L'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM),
- Le Centre Régional de Lutte Contre le Cancer François Baclesse,
- La clinique de la Miséricorde,
- La polyclinique du Parc,
- La Croix-Rouge Française.

Les structures/dispositifs de santé et de prévention

La ville de Caen dispose d'un large panel de structures intervenant auprès de la population dans le cadre d'actions d'éducation thérapeutique et de prévention.

Ces structures interviennent sur :

- La réalisation de bilans de santé auprès d'enfants et adolescents d'une part, et, d'autre part, auprès de populations fragiles, par la médecine scolaire et la maison des adolescents par exemple,
- La mise en œuvre de programmes d'éducation à la sexualité à destination des adolescents, par la médecine scolaire et la maison des adolescents par exemple,
- La mise en œuvre de campagnes de prévention et notamment la prévention bucco-dentaire et la nutrition par l'Union Française de Santé Bucco-Dentaire (UFSBD) par exemple,
- La mise en œuvre d'actions en matière de santé environnementale (logement, salubrité, bruit...) notamment par le Service Communal d'Hygiène et de Santé,
- La mise en œuvre d'actions de prévention autour des maladies cardiovasculaires, le cancer et les addictions... par l'ERET, l'ANPAA-CSPA...

À l'ensemble de ces actions, s'ajoute un accompagnement dans le système de santé par les services du Centre Communal d'Action Sociale, les services sociaux du département du Calvados et la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados.

Les acteurs associatifs de la santé et de la prévention

Caen dispose également d'un tissu associatif relativement riche; En effet, plus de 70 associations interviennent effectivement dans le domaine de la santé et de la prévention. Ces dernières représentent essentiellement des malades de pathologies spécifiques (maladies cardiovasculaires, diabète, addictions...).

Les domaines d'intervention de ces associations sont plus spécifiquement les suivantes :

- L'aide alimentaire et la promotion de l'équilibre alimentaire,

- La promotion de l'activité physique,
- La prévention du SIDA/VIH et l'éducation à la sexualité,
- La prévention du mal-être et du suicide,
- La protection de l'environnement,
- La prévention des addictions,
- La prévention des accidents,
- Le soutien aux plus démunis,
- L'hygiène bucco-dentaire.

6. Du diagnostic aux enjeux de territoire

Les principaux enseignements du diagnostic local de santé que cela soit au niveau de l'état de santé de la population ou de l'offre de soins sont les suivants :

- Un développement des inégalités et de la précarité dans certains quartiers de la ville de Caen,
- Des situations de mal-être comme en témoigne la surmortalité par suicide observé sur le territoire,
- À l'image de l'ensemble de la France métropolitaine, un développement de l'obésité infantile,
- Une inégale répartition de l'offre de soins sur l'ensemble de la ville de Caen,
- Une fragilité des populations qui rend plus complexe l'accès aux soins (difficultés économiques, problèmes d'orientation dans le système de santé...),
- Une offre de soins, d'éducation thérapeutique et de prévention existante et qu'il convient de conforter et de valoriser auprès de l'ensemble des habitants.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, l'Etat, la ville de Caen, l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie et leurs partenaires ont souhaité développer dans le cadre d'un contrat local de santé, un programme d'action autour des 4 axes prioritaires suivants :

1. L'accès aux soins et à la santé pour tous,
2. Le bien-être psychique et la santé mentale,
3. La nutrition,
4. La santé environnementale.

Chacun de ces objectifs s'inscrit pleinement dans la stratégie régionale de santé de l'ARS de Basse-Normandie et le plan local de santé initié par la ville de Caen.

1. Les articles du Contrat Local de Santé :

© Ville de Caen, F. Decaëns.

Vu l'article L. 1434-2 alinéa 3 du Code de la Santé Publique (CSP), créé par la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi HPST, modifiée, qui dispose que « la programmation peut prendre la forme de programmes territoriaux de santé pouvant donner lieu à des contrats locaux de santé... »,

Vu l'article L. 1434-17 du CSP qui dispose que « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'Agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social »,

Vu l'article R. 1434-7 du CSP qui dispose que « les programmes territoriaux de santé et les contrats locaux de santé sont soumis pour avis aux conférences des territoires concernés »,

Vu le projet régional de santé de Basse-Normandie publié au recueil des actes administratifs de la région Basse-Normandie le 8 février 2013,

Vu l'extrait des délibérations du conseil municipal de la ville de Caen en séance du 13 octobre 2014,

Vu l'avis favorable de la conférence de territoire du Calvados réunie en assemblée plénière le 30 septembre 2014,

Il est convenu de ce qui suit :

Article 1 : les signataires du contrat local de santé

Les signataires cocontractants du contrat local de santé de Caen (2014 – 2018) sont :

- L'Etat, représenté par le Préfet de Région, Préfet du Calvados, Jean CHARBONNIAUD

- La ville de Caen sise à Hôtel de Ville, esplanade J-M Louvel 14027 Caen, représentée par Monsieur Le Maire, Joël BRUNEAU

- L'Agence Régionale de Santé (ARS) de Basse-Normandie sise à Espace Monet, 2 place Nouzille, 14000 CAEN, représentée par sa Directrice générale, Madame Monique RICOMES

Le contrat local de santé de Caen associe également les pilotes, promoteurs et partenaires suivants :

- Le Conseil Général du Calvados,
- La communauté d'agglomération de Caen la Mer,
- La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Basse-Normandie,
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) du Calvados,
- La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) de Basse-Normandie,
- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Calvados,
- Le Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU),
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Calvados,
- La Caisse de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) des Côtes Normandes,
- La Mutualité Française Normandie,
- L'Instance Régionale d'Education et de Promotion à la Santé (IREPS) de Basse-Normandie,
- L'Institut Régional du Travail Social (IRTS) de Basse-Normandie,
- L'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM),
- L'association Air C.O.M,
- Pact-Arim,
- L'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP),
- L'Union Régionale des Médecins Libéraux (URML)
- Le comité de pilotage PRAPS
- Le comité de pilotage PRSE
- TWISTO

- Les associations de quartiers

Article 2 : les finalités du contrat local de santé

Le contrat local de santé est envisagé comme un outil d'amélioration de la santé pour tous, contribuant à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Il est l'outil de mise en œuvre des priorités et objectifs du PRS et permet également de mutualiser les moyens pour répondre à un besoin local de santé, de consolider par contrat les partenariats locaux et d'inscrire cette démarche dans la durée. Le CLS établit en effet le lien entre le PRS et le projet porté par la ville de Caen (Plan Local de Santé) pour améliorer la santé et les conditions de vie de la population dans des territoires plus durables et plus équitables.

Article 3 : Objectifs stratégiques et opérationnels

Les axes de travail, objectifs et actions, sont issus des groupes de travail et ont été validés dans le cadre du comité de pilotage. Ces groupes de travail ad hoc ont été constitués par axes du contrat. La composition des groupes de travail était la suivante :

- Représentants des usagers,
- Représentants associatifs,
- Représentants des professionnels de santé,
- Représentants des structures de soins et médico-social œuvrant sur la ville de Caen,
- Services de la ville de Caen,
- Services de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie et de sa délégation territoriale du Calvados,
- Services de l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) du Calvados, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ….).

L'objectif de la démarche visait à mobiliser l'ensemble des acteurs de santé, à dégager des accords sur les enjeux et à retenir des actions à développer collectivement dans les axes retenus par le contrat local de santé.

Chaque groupe a eu ainsi pour tâche de :

- Formaliser les constats partagés sur le domaine (réalisé dans le cadre de la première rencontre de la santé),

- Préciser les enjeux (réalisés lors de la première rencontre de la santé),
- Définir des objectifs partagés dans le cadre du contrat sur chacune des thématiques (objectifs stratégiques et opérationnels),
- Décliner les objectifs stratégiques et opérationnels en actions.

Le travail des groupes a été accompagné par l'équipe projet (ARS de Basse-Normandie et ville de Caen) et validé par un comité technique et un comité de pilotage.

Ainsi, l'ARS, la ville de Caen, et leurs partenaires s'engagent plus particulièrement à mettre en œuvre les actions suivantes :

Accès aux soins et à la santé pour tous	
Renforcer l'offre de santé de premier et de deuxième recours au bénéfice de la population : répartition des professionnels et démographie médicale	
ASS 01	Favoriser l'accueil de stagiaire et la formation de maître de stage sur le 1er et le 2nd recours
ASS 02	Faciliter la création de PSLA sur la ville de Caen en lien avec le projet « cœur de santé » porté par l'URML
Améliorer la connaissance et la lisibilité des dispositifs d'accès aux soins et aux droits à la santé pour les usagers et les professionnels	
ASS 03	Définir des référents santé dans les équipes de travailleurs sociaux et des référents sociaux dans les équipes de soins et favoriser des temps de rencontre et de formation
ASS 04	Organiser une formation sur la protection sociale dans le sens général à destination de tous les personnels assurant une mission d'accueil
Rendre effectif le droit à la prévention, à l'éducation, à la santé et à l'éducation thérapeutique pour tous en particulier pour les jeunes	
ASS 05	Organiser dans la proximité des journées de prévention et d'accès aux soins gratuits
ASS 06	Mobiliser des lieux de partages et d'échange généraliste qui puissent permettre d'aborder les questions de santé
ASS 07	Proposer des espaces d'expérimentation et d'échanges sur une thématique donnée

Santé environnementale	
Améliorer la qualité de l'air	
SE 01	Lors des pics de pollutions, améliorer le contenu des messages d'information
SE 02	Décliner les multiples actions autour de l'offre de transport en commun
SE 03	Inciter les propriétaires des établissements recevant du public à faire un diagnostic de leurs installations et à engager les travaux nécessaires

Santé environnementale	
Lutter contre la précarité énergétique, contre l'habitat indigne et favoriser l'accessibilité	
SE 04	Faire un état des lieux et proposer un programme d'action pour les ERP dont la ville est propriétaire
SE 05	Sensibiliser les propriétaires occupants et les informer sur les travaux possibles
Sensibiliser les acteurs et les usagers sur les facteurs de risque en santé environnement	
SE 06	Engager des actions de sensibilisation en santé environnementale

Nutrition	
Construire un programme sur l'accès à l'alimentation pour tous	
NUT 01	Permettre aux personnes sans domicile les plus vulnérables d'accéder à l'aide alimentaire
NUT 02	Axer l'information vers un public spécifique (travailleurs pauvres et personnes âgées notamment)
NUT 03	Favoriser les actions proposant des ateliers cuisine pour redonner l'envie, le plaisir de cuisiner et éduquer à la préparation des repas
Développer des comportements alimentaires avertis et responsables	
NUT 04	Accompagner la mise en place de jardins partagés et la plantation d'arbres fruitiers en ville
Promouvoir l'éducation à l'équilibre alimentaire	
NUT 05	Valoriser les savoirs et les savoir-faire autour de manifestations existantes
NUT 06	Formaliser un parcours « Bien-Manger »
Favoriser la pratique quotidienne d'activité physique pour tous	
NUT 07	Développer des actions pédagogiques
NUT 08	Valoriser les évènements en famille et caritatifs
NUT 09	Développer des signalétiques « bien-être » explicitant les activités physiques réalisées dans des endroits ciblés

Bien-être psychique / Santé mentale	
BEP 01	Mettre en place sur la ville de Caen, un conseil local de santé mentale

Article 4 : le périmètre géographique du contrat local de santé

Le périmètre géographique retenu est celui du territoire de Caen.

Article 5 : la gouvernance du contrat local de santé de Caen

La gouvernance du contrat local de santé sera assurée par un comité de pilotage, un comité technique et un comité d'animation.

Le rôle et la composition de ces 3 instances de pilotages sont les suivants :

Comité de pilotage :

Le comité de pilotage réunira les 3 co-contractants et membres fondateurs du contrat local de santé (Etat, ville de Caen, ARS de Basse-Normandie). Il aura notamment pour rôle :

- De valider l'ensemble des propositions formulées par le comité technique,
- De valider les éventuels avenants au contrat local de santé,
- De valider la démarche d'évaluation du contrat local de santé,
- De valider le cahier des charges de l'évaluation du contrat local de santé.

Cette instance de décision se réunira annuellement afin d'assurer un suivi des modalités de mise en œuvre du contrat local de santé.

Comité technique :

Le comité technique réunira les 3 co-contractants, les pilotes et les partenaires institutionnels du contrat local de santé.

Il aura notamment pour mission :

- D'assurer l'articulation avec les politiques publiques et l'engagement de chacun,
- De définir les grandes orientations et les axes de travail,
- De définir la programmation prévisionnelle annuelle de mise en œuvre du contrat,
- De proposer des réajustements au vu des résultats du bilan annuel présenté par le comité d'animation.

Le comité technique se réunira annuellement afin de préparer le comité de pilotage et d'assurer un suivi des actions mises en œuvre dans le cadre du contrat local de santé.

Comité d'animation :

Le comité d'animation sera composé de l'ensemble des techniciens, des pilotes et des promoteurs en charge de la mise en œuvre opérationnelle des fiches actions. Il aura notamment pour mission de :

- Coordonner et impulser les actions,
- Suivre la mise en œuvre et l'évolution des actions,
- Etudier les difficultés rencontrées par les pilotes et les promoteurs dans la mise en œuvre des fiches actions,
- Accompagner les promoteurs dans la mobilisation des différents partenaires,
- Emettre un avis sur les appels à projets prévention ville de Caen / ARS de Basse-Normandie (projets impactant le territoire communal uniquement),
- Participer au suivi annuel et à l'évaluation du contrat local de santé,
- Contribuer à la production des documents annuels d'évaluation en vue notamment des rencontres annuelles de la santé,
- Préparer les séances du comité de pilotage et du comité technique.

Le comité d'animation se réunira autant que de besoin à la demande de l'animateur du contrat local de santé. A minima, deux réunions seront organisées chaque année.

Article 6 : les modalités d'animation, de suivi et d'évaluation du contrat

a) L'animation du contrat

L'animation du contrat local de santé est confiée au Service Communal d'Hygiène et de Santé de la ville de Caen avec l'appui méthodologique des services de l'ARS de Basse-Normandie.

L'animateur du contrat local de santé :

L'animateur du contrat local de santé aura notamment pour mission :

- D'organiser et d'animer les instances de gouvernance (comité de pilotage, comité technique et comité d'animation),
- D'accompagner et de coordonner le réseau d'acteurs mobilisés autour du projet global du contrat local de santé,

- D'assurer le suivi et d'accompagner les acteurs locaux identifiés dans la mise en œuvre des actions (méthodologie de projet, recherche de partenariat technique et financier...),
- De contribuer au suivi global de la démarche (évaluation, rapport d'activité...).

L'animateur sera l'interlocuteur privilégié du territoire en matière de santé auprès des associations et des différents organismes mobilisés, dont l'ARS de Basse-Normandie.

Les pilotes et promoteurs des fiches actions :

Afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi des différentes fiches actions envisagées dans le cadre du contrat local de santé, l'animateur pourra s'appuyer sur un binôme constitué d'un « pilote » et d'un « promoteur » pour chacune des fiches actions.

Les fonctions de ce binôme en charge du portage technique et politique des fiches actions se définissent de la manière suivante :

- *Le pilote de fiche(s) action(s)*, membre du comité technique et partenaire du contrat local de santé, s'engage à assurer les fonctions de maître d'ouvrage en réalisant un suivi des fiches actions. Il a pour mission d'une part, de mobiliser l'ensemble des moyens nécessaires à la déclinaison opérationnelle de la fiche action, d'autre part d'accompagner le promoteur de la fiche action et enfin de mesurer l'avancée réelle du projet d'action et d'analyser les écarts par rapport au prévisionnel. A titre de rappel, le pilote d'une fiche action n'est pas nécessairement le financeur de cette dernière.
- *Le promoteur de fiche action*, membre du comité d'animation, est le référent technique d'une ou plusieurs fiches actions. Il assure les fonctions de maître d'œuvre / opérateur. Il a notamment pour mission d'une part de mobiliser les partenaires de la fiche action, d'autre part d'assurer un suivi technique de la fiche action et enfin d'assurer un reporting régulier de son avancement.

b) Le suivi et l'évaluation du contrat

Le suivi du contrat local de santé :

L'animateur du contrat local de santé, en étroite collaboration avec les membres du comité d'animation, assurera un suivi régulier du contrat local de santé et de la mise en œuvre de chacune de ces actions.

Il sera rendu compte une fois par an de l'état d'avancement du contrat local de santé dans le cadre des rencontres de la santé.

Evaluation finale du contrat local de santé :

La stratégie d'évaluation devra inclure a minima le suivi des actions mises en œuvre et l'évaluation des résultats en termes d'impact sur la santé des bas-normands.

L'objectif de l'évaluation est de démontrer, à l'issue de la période de financement, la valeur ajoutée des actions proposées par rapport aux dispositifs existants et d'appréhender les conditions dans lesquelles les acteurs régionaux peuvent s'engager sur une nouvelle période.

Les indicateurs se définissent de la manière suivante :

- Le suivi (ou évaluation du processus) concerne l'utilisation quantitative et qualitative qui a été faite des ressources allouées au projet. Elle concerne tout ce qui a été mis en œuvre : les acteurs et les structures, le partenariat, l'organisation, l'adéquation des moyens et des activités. Elle permet en outre de vérifier que les actions prévues ont effectivement été réalisées.
- L'évaluation des résultats permet de mesurer l'atteinte des objectifs fixés initialement et l'impact de l'action sur la santé des populations au regard des priorités de santé du PRS et du PLS.

Ainsi, des indicateurs de résultats (ou d'impact) et de réalisation, opérationnels, basés sur des informations spécifiques ou facilement mobilisables, seront identifiés pour chacune des actions inscrites dans le contrat local de santé dans le cadre des travaux des instances de gouvernance du CLS.

Le comité de pilotage validera les axes et les modalités de l'évaluation proposés par l'ARS de Basse-Normandie. L'évaluation pourra être réalisée, le cas échéant, par un prestataire externe choisi par l'ARS de Basse-Normandie et la ville de Caen.

Article 7 : le financement du contrat local de santé

Les signataires cocontractants s'engagent à réserver les moyens financiers permettant la mise en œuvre des objectifs opérationnels du présent contrat, dans le respect de leurs champs de compétences respectifs.

Cette mobilisation de moyens se fait dans le cadre des procédures d'appel à projet et d'allocations de ressources relevant du droit commun en vigueur.

Article 8 : la durée du contrat local de santé

Le présent contrat prend effet à la date de sa signature pour une durée correspondant à la période de validité du Projet Régional de Santé de Basse-Normandie, soit au plus tard le 8 février 2018.

Les signataires examineront au terme de ces années de fonctionnement les modalités d'exécution des dispositions du présent contrat. Ils décideront alors des modalités de son renouvellement.

Article 9 : la révision du contrat local de santé

Le présent contrat pourra toutefois être révisé et complété par avenant par les cocontractants engagés dans le contrat.

Les avenants envisagés dans le cadre du contrat local de santé de Caen pourront être les suivants :

- Mise en œuvre d'actions nouvelles afin de répondre aux attentes de la population ou de besoins émergents,
- Association de nouveaux partenaires au contrat local de santé (partenaires, pilotes, promoteurs de fiches actions...).

Article 10 : les propriétés et publicités des résultats

Les dispositions de cet article sont régies par le Code de la Propriété Intellectuelle. Les études et résultats publiés, édités, divulgués, quel que soit le support, devront mentionner les noms et logos des différents signataires.

Les signataires bénéficient d'un droit de regard sur les éventuelles publications.

Article 11 : Les litiges ou différends entre les parties

En cas de litiges ou de différends survenant entre les signataires à raison du présent contrat ou de son application, les parties s'engagent expressément à soumettre leur différend à des conciliateurs qu'elles auront désignés.

Une solution amiable devra intervenir dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date à laquelle la désignation du premier conciliateur est notifiée à l'autre partie. Faute d'accord dans le délai imparti, la juridiction compétente pourra être saisie.

Les signataires sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions du présent contrat.

2. Le programme d'actions envisagé dans le cadre du contrat local de santé

© Ville de Caen, F. Decaëns.

Sommaire

L'accès aux soins et à la santé pour tous p. 43

- ASS01 : Favoriser l'accueil de stagiaire et la formation de maître de stage sur le 1er et 2nd recours p. 44
- ASS02 : Faciliter la création de PSLA sur la ville de Caen p. 47
- ASS03 : Définir des référents santé dans les équipes de travailleurs sociaux et des référents sociaux dans les équipes de soins p. 49
- ASS04 : Organiser une formation sur la protection sociale p. 54
- ASS05 : Organiser dans la proximité des journées de prévention et d'accès aux soins gratuits P. 57
- ASS06 : Mobiliser des lieux de partages et d'échange généraliste qui puissent permettre d'aborder les questions de santé p. 62
- ASS07 : Proposer des espaces d'expérimentation et d'échanges sur une thématique donnée p. 65

Santé environnementale p. 68

- SE01 : Lors des pics de pollutions, améliorer le contenu des messages d'information p.69
- SE02 : Décliner les multiples actions autour de l'offre de transport en commun p. 73
- SE03 : Inciter les propriétaires des établissements recevant du public à faire un diagnostic de leurs installations et à engager les travaux nécessaires p. 77
- SE04 : Faire un état des lieux et proposer un programme d'action pour les ERP dont la ville est propriétaire p. 81

- SE05 : Sensibiliser les propriétaires occupants et les informer sur les travaux possibles p. 85
- SE06 : Engager des actions de sensibilisation en santé environnementale p. 89

La nutrition **p. 94**

- NUT01 : Permettre aux personnes sans domicile les plus vulnérables d'accéder à l'aide alimentaire p. 95
- NUT01 : Axer l'information vers un public spécifique (travailleurs pauvres et personnes âgées notamment) p. 100
- NUT03 : Favoriser les actions proposant des ateliers cuisine pour redonner l'envie, le plaisir de cuisiner et éduquer à la préparation des repas p. 104
- NUT04 : Accompagner la mise en place de jardins partagés et la plantation d'arbres fruitiers en ville p. 107
- NUT05 : Valoriser les savoirs et les savoir-faire autour de manifestations existantes p. 110
- NUT06 : Formaliser un parcours « Bien-manger » p. 113
- NUT07 : Développer des actions pédagogiques p. 118
- NUT08 : Valoriser les évènements en famille et caritatifs p. 122
- NUT09 : Développer des signalétiques bien-être explicitant les activités physiques réalisées dans des endroits ciblés p. 125

Le bien-être psychique / Santé mentale **p. 129**

- BEP01 : Mettre en place sur Caen un conseil local de santé mentale p. 130

L'accès aux soins et à la santé pour tous

© Ville de Caen, F. Decaëns.

Thématique : Accès aux soins et à la santé pour tous **N° de fiche :** ASS01

Fiche : Favoriser l'accueil de stagiaire et la formation de maître de stage sur le 1er et le 2nd recours

Objectif général : Renforcer l'offre de santé de premier et de deuxième recours au bénéfice de la population : répartition des professionnels et démographie médicale

Objectifs opérationnels : Anticiper les évolutions en observant la démographie et les besoins des professionnels de santé

Eléments de diagnostic du contrat local de santé (contexte) :

Les éléments de diagnostic qui ont pu présider à la rédaction d'une fiche action sur l'accueil des stagiaires sont les suivants :

- Pénurie d'installation de médecins libéraux sur l'ensemble de la ville de Caen,
- Délais de consultation pour certaines spécialités de plusieurs mois,
- Manque de terrain de stage pour accueillir les nouveaux internes en médecine générale, dermatologie, gynécologie ophtalmologie, psychiatrie, anesthésie-réanimation...

Différentes études réalisées au niveau national ont pu souligner l'impact de l'accueil de stagiaire en soin de premier recours notamment sur l'attractivité du territoire auprès des internes. De plus, l'organisation de stages permet également à ceux qui les suivent de découvrir l'exercice médical en libéral et peut par conséquent les encourager à s'installer en cabinet de ville.

Eléments facilitateurs :

- Volonté des médecins libéraux pour devenir maître de stage
- Volonté de la part du doyen de la faculté de médecine d'ouvrir de nouveaux lieux de stage

Eléments préalables / freins :

- Mise en œuvre technique des lieux de stage
- Réticence des usagers à consulter auprès d'un médecin généraliste stagiaire
- Volonté des coordonnateurs de DES / DESC de s'inscrire dans l'action

Description de l'action :

Principe de l'action :

L'action consistera dans un premier temps à mettre en œuvre une concertation entre la faculté de médecine, l'URML, l'ordre des médecins, les coordonnateurs de DES/DESC afin d'établir le cadre de l'action : spécialités concernées, modalité de mise en œuvre technique...

Dans un second temps, il pourra être proposé aux médecins libéraux souhaitant devenir maîtres de stage un accompagnement technique.

Modalité de mise en œuvre :

Les différentes modalités de mise en œuvre restent à définir.

Pilote de l'action :

- URML

Partenaire(s) à mobiliser / associer :

- Faculté de médecine
- ARS

Promoteur de l'action :

Public(s) visé(s) :

- Médecins libéraux et établissements privés

Secteur(s) géographique(s) ciblé(s) :

- Caen

Calendrier :

La présente action s'inscrira sur l'ensemble de la durée du contrat local de santé de la ville de Caen et dans le prolongement des actions d'ores et déjà engagées.

Modalités de suivi :

Indicateur(s) de processus :

- Nombre de terrains de stage ouverts en ville et dans les établissements de santé privés

Indicateur(s) de résultat(s) :

Ressources mobilisables :

Cette fiche action consistera essentiellement à animer un réseau d'acteurs du territoire autour de la formation de maître de stage et de l'accueil de stagiaires sur l'ensemble de la ville de Caen.

Les ressources humaines mobilisables dans le cadre de l'action sont les suivantes :

- L'URML de Basse-Normandie (Chargés de mission),
- Ordres des professionnels de santé,
- Faculté de médecine,
- Service communication de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie.

Références (lien avec le PRS et les politiques municipales) :

Cette action constitue une déclinaison sur la ville de Caen des différentes actions engagées par l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en faveur de l'accueil de stagiaires en médecine générale sur l'ensemble de la région.

Thématique : Accès aux soins et à la santé pour tous **N° de fiche :** ASS02

Fiche : Faciliter la création de PSLA sur la ville de Caen en lien avec le projet « Cœur de Santé » porté par l'URML

Objectif général : Renforcer l'offre de santé de premier et de deuxième recours au bénéfice de la population : répartition des professionnels et démographie médicale

Objectifs opérationnels : Rendre l'offre de soins attractive, efficiente et efficace

Eléments de diagnostic du contrat local de santé (contexte) :

Le diagnostic local de santé élaboré sur le territoire de la ville de Caen a permis de mettre en perspective les éléments suivants :

- 20 % des médecins généralistes de la ville de Caen devraient cesser leur activité à l'horizon 5 ans et 40 % à l'horizon 10 ans,
- Un intérêt marqué des professionnels de santé de Caen pour les regroupements pluridisciplinaires (200 praticiens),
- Les différentes évaluations réalisées sur la région Basse-Normandie ont montré que les pôles de santé libéraux et ambulatoires avaient pour effet d'encourager des praticiens à s'installer sur le territoire.

Eléments facilitateurs :

- Action engagée auprès de 200 professionnels de santé
- Réponse apportée à la mise en accessibilité des cabinets (horizon 2015)

Eléments préalables / freins :

- Le temps nécessaire à la mise en œuvre des projets notamment sur les aspects immobiliers

Description de l'action :

Principe de l'action :

Le principe de l'action est de poursuivre la dynamique d'ores et déjà engagée sur le territoire en faveur des pôles de santé libéraux et ambulatoires et de soutenir les initiatives sur les territoires des quartiers de la ville.

Modalité de mise en œuvre :

Les différentes étapes nécessaires à la création d'un pôle de santé libéral et ambulatoire sont les suivantes :

1. Analyse du territoire et élaboration d'une cartographie des besoins,
2. Mobilisation des professionnels de santé caennais,
3. Mise en concertation avec les acteurs de la ville : choix immobilier, accompagnement,
4. Suivi des différents groupes et associations constitués,
5. Rédaction de projet de santé/professionnel pour chacun des sites,
6. Rédaction d'un projet de santé territorial (coordination).

Pilote de l'action :

- URML

Partenaire(s) à mobiliser / associer :

- Ville de Caen
- ARS de Basse-Normandie
- Ordres professionnels
- Acteurs de l'immobilier dont bailleurs sociaux
- Usagers

Promoteur de l'action :

Public(s) visé(s) :

- Toutes les structures de soin et médico-sociales

Secteur(s) géographique(s) ciblé(s) :

- Caen

Calendrier :

La présente action s'inscrira dans le calendrier suivant :

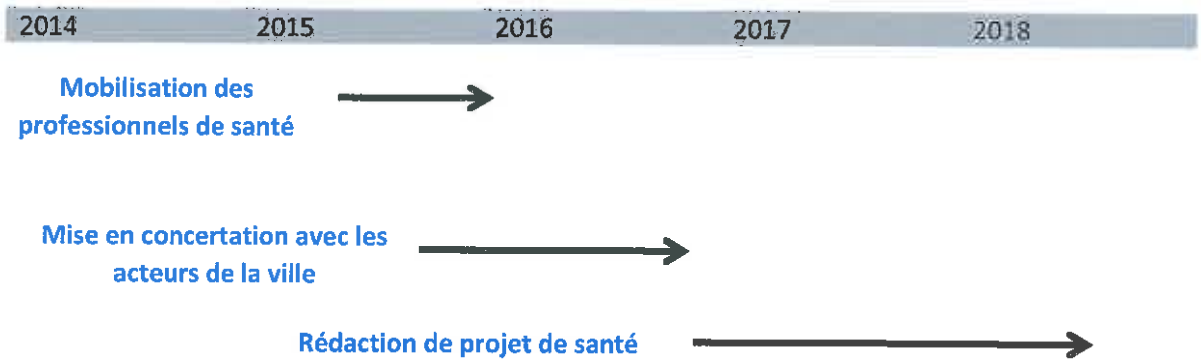

Modalités de suivi :

Indicateur(s) de processus :

- Nombre d'associations de professionnels de santé créées
- Nombre de professionnels impliqués
- Rédaction effective des projets de santé
- Rédaction effective du projet de santé territorial

Indicateur(s) de résultat(s) :

- Nombre de PSLA ouverts
- Nombre de zones couvertes
- Nombre de nouvelles installations sur le territoire

Ressources mobilisables :

Parmi les ressources humaines mobilisables dans le cadre de l'étude :

- Chargé de mission de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,
- Chargé de mission de l'URML,
- Chargé de mission du GCS E-Santé.

Les ressources financières de l'ensemble des acteurs liés à la problématique de démographie médicale sur la ville de Caen pourront être sollicitées.

Références (lien avec le PRS et les politiques municipales) :

La présente fiche action s'inscrit dans le prolongement du schéma régional de l'organisation de l'offre de soins (SROS) – volet ambulatoire et de la politique régionale de soutien au développement des pôles de santé libéraux et ambulatoires.

Thématique : Accès aux soins et à la santé pour tous **N° de fiche :** ASS03

Fiche : Définir des référents santé dans les équipes de travailleurs sociaux et des référents sociaux dans les équipes de soins et favoriser des temps de rencontre et de formation

Objectif général : Améliorer la connaissance et la lisibilité des dispositifs d'accès aux soins et aux droits à la santé pour les usagers et les professionnels

Objectifs opérationnels : Organiser des rencontres sur sites et/ou autour des problématiques spécifiques qui concernent une ou plusieurs structures

Eléments de diagnostic du contrat local de santé (contexte) :

Le cloisonnement des acteurs de la santé, social et institutionnel constitue actuellement l'une des principales difficultés rencontrées dans la prise en charge globale des besoins de la population. Cela s'illustre notamment par :

- Une méconnaissance du fonctionnement des institutions sanitaires pour les travailleurs sociaux et des institutions sociales pour les professionnels de santé,
- Une méconnaissance globale des acteurs œuvrant sur le territoire Caennais,
- Un manque de concertation des acteurs autour des besoins de la population.

Le décloisonnement des acteurs, objectif transversal du contrat local de santé, permettra notamment d'améliorer la prise en charge de la population et par conséquent son état de santé global.

Eléments facilitateurs :

- Réponse à une attente des acteurs

Eléments préalables / freins :

- Adhésion des structures de santé et médico-sociales dans le dispositif
- Mise en œuvre nécessaire de l'action de formation des acteurs sur les différents régimes de protection sociale

Description de l'action :

Principe de l'action :

Dans le prolongement des actions de formations des professionnels en charge de l'accueil, la présente action a notamment pour objectif de renforcer les coopérations entre les acteurs de santé et les acteurs du champ du social.

Afin de faciliter ces coopérations, il est envisagé de développer au sein de chacune des structures de soins (cabinet médical, pôle de santé libéral et ambulatoire...) un référent social et inversement un référent santé au sein des structures sociales. Le rôle du référent serait de :

- Orienter les usagers dans le système de soin ou dans les dispositifs sociaux existants (compétences respectives des structures...),
- Faciliter le partage d'information entre les structures de soins (référent à contacter pour avoir des renseignements ou prendre des rendez-vous par exemple).

Au-delà des échanges initiés dans le cadre de l'exercice quotidien des référents, ces derniers seront également amenés à se rencontrer dans le cadre de réunion de formation et d'information. Les thématiques abordées dans le cadre de ces groupes de travail pourront être les suivantes :

- Comment aborder les questions de santé ?
- Quels sont les dispositifs d'accès au droit existants sur le territoire de la ville de Caen (protection sociale) ?
- Quels sont les dispositifs de santé existants sur la ville de Caen ?

Ainsi, le contenu des formations pourrait être d'une part les messages clés à diffuser auprès des usagers et d'autre part les ressources mobilisables afin de répondre aux besoins de la population.

Modalité de mise en œuvre :

Les principales étapes de mise en œuvre de l'action pourraient être la suivante :

1. Identification des référents au sein de chacune des structures (appel à candidature),
2. Organisation d'une réunion de formation et d'information sur les missions des référents,
3. Publication d'un annuaire des référents,
4. Organisation de réunions régulières de travail et de formation.

Pilote de l'action :

- Comité de pilotage (PRAPS)

Partenaire(s) à mobiliser / associer :

- Professionnels de santé,
- Professionnels du champ du social

Promoteur de l'action :

Public(s) visé(s) :

- Toutes les structures de soins et médico-sociales

Secteur(s) géographique(s) ciblé(s) :

- Caen

Calendrier :

La présente action s'inscrira dans le calendrier suivant :

- Mise en place du dispositif et formation des référents : 2015
- Mise en œuvre du dispositif : 2016 – 2018
- Évaluation du dispositif : 2018

La présente action s'inscrit néanmoins dans le prolongement de la fiche action « Organiser une formation sur la protection sociale à destination de tous les personnels assurant une mission d'accueil ». Les référents santé et social sont en effet invités à participer aux différents modules de formation.

Modalités de suivi :

Indicateur(s) de processus :

- Nombre de référents impliqués
- Nombre de formations organisées et de participants

Indicateur(s) de résultat(s) :

- Nombre d'actions engagées

Ressources mobilisables :

Parmi les ressources humaines mobilisées dans la mise en œuvre de la fiche action :

- Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,
- Animateur du contrat local de santé (ville de Caen).

Les ressources financières pourraient être les suivantes :

- Agence régionale de santé de Basse-Normandie (fiche programme n° 16 du PRAPS qui prévoit notamment d'organiser 2 journées de formation par an et par département).

Références (lien avec le PRS et les politiques municipales) :

La présente fiche action s'inscrit pleinement dans le programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) et plus particulièrement dans le prolongement des actions suivantes :

- Fiche programme n° 16 : Formation interinstitutionnelle et soutien des acteurs de première ligne (santé / social),
- Fiche programme n° 2 : Information sur l'accès aux droits.

Thématique : Accès aux soins et à la santé pour tous **N° de fiche :** ASS04

Fiche : Organiser une formation sur la protection sociale à destination de toutes les personnes assurant une mission d'accueil

Objectif général : Améliorer la connaissance et la lisibilité des dispositifs d'accès aux soins et aux droits à la santé pour les usagers et les professionnels

Objectifs opérationnels : Former les professionnels d'accueil et d'information dont les secrétariats médicaux aux dispositifs d'accès à la santé

Eléments de diagnostic du contrat local de santé (contexte) :

Que cela soit au niveau national ou local, la méconnaissance du système de santé et les difficultés d'orientation éprouvées par les caennais constitue actuellement un frein à la prise en charge globale de la population. Cette méconnaissance du système de santé et de protection sociale se place autant au niveau des habitants que des professionnels eux-mêmes.

Il est aujourd'hui avéré qu'une meilleure information et formation des acteurs assurant une mission d'accueil et d'orientation permettrait d'améliorer la prise en charge des Caennais et d'éviter des ruptures dans les parcours de santé.

Eléments facilitateurs :

- Compétences existantes sur le territoire

Eléments préalables / freins :

- Engagement des partenaires du Contrat Local de Santé à favoriser l'accès à la formation des personnes ressources identifiées sur le territoire.

Description de l'action :

Principe de l'action :

L'action consistera à proposer à l'ensemble des professionnels et des bénévoles de l'accueil des temps de formation :

- aux dispositifs de protection sociale,

- aux différents régimes,
- à l'orientation des usagers dans le système de santé.

Ses formations devront nécessairement s'inscrire dans la démarche de principe suivante :

- Des formateurs issus du terrain qui pourront s'appuyer sur des cas pratiques (binôme entre un formateur et un représentant d'un régime d'assurance maladie,
- Des formations ciblées et correspondant au problématique des usagers.

En parallèle de ces temps de formation, il est envisagé de diffuser auprès de l'ensemble des professionnels de l'accueil un annuaire recensant l'ensemble des personnes ressources disponibles sur le territoire (en fonction des régimes).

Les différentes étapes de l'action seront les suivantes :

- Construction du programme de formation,
- Rédaction d'un annuaire des personnes ressources.

Pilote de l'action :

- Comité de pilotage (PRAPS)

Partenaire(s) à mobiliser / associer :

- MSA, CPAM (Detres),
- Professionnels de santé,

Promoteur de l'action :

Public(s) visé(s) :

- Toutes les personnes assurant une mission d'accueil

Secteur(s) géographique(s) ciblé(s) :

- Caen

Calendrier :

La présente action s'inscrira sur l'ensemble du contrat local de santé (2014-2018).

Modalités de suivi :

Indicateur(s) de processus :

- Développement effectif du programme de formation
- Création de l'annuaire des personnes ressources

Indicateur(s) de résultat(s) :

- Niveau de participation des personnes assurant des missions d'accueil
- Niveau de satisfaction des acteurs formés

Ressources mobilisables :

Parmi les ressources humaines mobilisées dans la mise en œuvre de la fiche action :

- Compétences de la CPAM, de la MSA, RSI,
- Acteurs de l'accueil et de l'orientation des patients (retours d'expérience…),
- Ensemble des acteurs et des structures du territoire.

Les ressources matérielles pourraient être les suivantes :

- Outils ressources existants,
- Mise à disposition de salles de réunion par les services de la ville de Caen.

Les ressources financières pourraient être les suivantes :

- Actions intégrées dans l'activité des systèmes de protection sociale.

Références (lien avec le PRS et les politiques municipales) :

La présente fiche action s'inscrit pleinement dans le programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) et plus particulièrement dans le prolongement des actions suivantes :

- Fiche programme n° 1 : connaissances des fonctionnements des publics,
- Fiche programme n° 2 : Information sur l'accès aux droits,
- Fiche programme n° 10 : rencontre et connaissance réciproque sur le territoire de proximité.

Thématique : Accès aux soins et à la santé pour tous **N° de fiche :** ASS05

Fiche : Organiser dans la proximité des journées de prévention et d'accès aux soins gratuits

Objectif général : Lutter contre le renoncement aux soins (raisons financières, psychologiques, culturelles, complexité administrative…) / Rendre effectif le droit à la prévention, à l'éducation, à la santé et à l'éducation thérapeutique pour tous en particulier pour les jeunes

Objectifs opérationnels : Cibler les territoires et les populations prioritaires, associer les publics et les bénéficiaires dans les démarches d'information et de prévention / Aller vers les usagers en s'appuyant sur les dispositifs de proximité en vue d'informer et d'accompagner

Eléments de diagnostic du contrat local de santé (contexte) :

Dans le cadre du diagnostic local de santé et de l'enquête menée auprès des Caennais, il est apparu que ces derniers souhaitent disposer d'une meilleure information et connaissance des actions de prévention ou d'amélioration de l'accès aux soins mises en œuvre sur le territoire. Parmi les expressions formulées par le biais de l'enquête population :

- Des habitants de Caen n'auraient pas recours à certains soins pour des raisons économiques (avances, reste à charge, dépassement d'honoraires…),
- Des habitants éprouveraient des difficultés à s'orienter dans le système de santé du fait d'une méconnaissance de son fonctionnement,
- Des ruptures dans le parcours de soins et dans la prise en charge des habitants liées à des facteurs socioculturels (appréhension à consulter certains spécialistes ou certaines institutions…).

Dans le prolongement de ce besoin exprimé d'information par les habitants, les structures socio-sanitaires et associatives ont émis le souhait de développer des actions de proximité afin de répondre pleinement aux attentes de la population (construire une réponse de proximité). Les actions existantes seraient à leur sens trop éloignées des attentes de la population et ne prendraient pas suffisamment en compte les spécificités des territoires.

Eléments facilitateurs :

- Compétences existantes sur le territoire
- Dispositif existant sur le territoire

Eléments préalables / freins :

- Engagement des structures dans la démarche
- Difficulté d'accès aux populations les plus fragiles
- Coordination des structures œuvrant sur le territoire

Description de l'action :

Principe de l'action :

Afin de faciliter le développement de démarches de prévention et d'action de prévention adaptées aux attentes et besoins de la population, les structures de proximité (foyer éducatif, associations...) ont exprimé le besoin de disposer d'une assistance méthodologique et technique. L'action consisterait par conséquent à développer à l'échelle de la ville de Caen une cellule de coordination (médico-sociale).
Plus précisément à la demande des structures de proximité, les missions qui pourront être confiées à cette cellule de coordination sont les suivantes :

- Définir conjointement avec les structures associatives et les habitants de Caen des journées d'information et de prévention,
- Faciliter la mise en œuvre des actions.

A titre d'information, des actions similaires sont d'ores et déjà mises en œuvre par les centres socioculturels CAF (Centre Municipal d'Animation Folie Couvrechef, centre de la Guérinière).

Modalité de mise en œuvre :

Préalablement à la mise en œuvre et au déploiement d'une cellule de coordination et de journée de prévention et d'éducation à la santé, l'Institut Régional du Travail Social de Basse-Normandie (IRTS), par le biais de son département recherche, pourra conduire une démarche d'expertise sociale visant à :

- Recenser l'ensemble des structures proposant un accompagnement physique des habitants de Caen vers les soins,
- Recenser l'ensemble des dispositifs d'accompagnement existant, leur facteur de réussite et les limites de l'exercice,
- Recenser l'ensemble des besoins des structures d'accompagnements (compétences, moyens...),
- Recueillir la parole des professionnels sur les facteurs de réussite et les limites de cette fonction d'accompagnement,
- Recueillir les observations des professionnels concernant les publics qui sont en défaut de soins et les raisons qui font obstacle à leur accès à la santé,

- Etudier les différentes modalités pertinentes de communication et d'accompagnement auprès des publics cibles.

Cette expertise sera étayée par une recherche théorique et conceptuelle à dimension socio-anthropologique visant à comprendre les mécanismes qui sont à l'œuvre dans la prise de distance de certains publics avec l'offre de soins.

A l'issue du diagnostic, différentes recommandations pourront être formulées par l'IRTS afin d'améliorer et de renforcer les dispositifs existants. Ces dernières devront notamment porter sur les modalités de communication et de diffusion des informations en matière de santé auprès des habitants les plus fragiles (site internet, blog, réseaux sociaux...).
Ces recommandations viendront enrichir la démarche de préfiguration de la cellule de coordination pluridisciplinaire. Elles permettront également de valider les modalités d'interventions et les différentes missions de la future cellule de coordination.

Modalité d'intervention de la cellule de coordination :

Les modalités d'intervention de cette cellule de coordination pourraient être néanmoins les suivantes :

1. Identifier une thématique pour une journée de prévention et d'éducation à la santé,
2. Mobiliser et associer les habitants autour du projet et de la démarche d'information, de dépistage et de prévention (travaux préparatoires),
3. Définition des compétences et outils nécessaires à la mise en œuvre de l'action avec le soutien de l'équipe mobile,
4. Mise en œuvre de l'action,
5. Mise en œuvre d'une démarche d'évaluation.

Une phase d'expérimentation prolongera les étapes de diagnostic (recensement des besoins) et de préfiguration de la cellule de coordination.

Pilote de l'action :

- Comité de Pilotage (PRAPS)

Partenaire(s) à mobiliser / associer :

- IRSA
- CPAM
- CARSAT
- Mutualité Française
- Structures associatives
- Education Nationale
- CRITT
- CCAS
- URML

Promoteur de l'action :

- CAF – Caen
- IREPS
- IRTS (recensement préliminaire)

Public(s) visé(s) :

- Grand public

Secteur(s) géographique(s) ciblé(s) :

- Caen

Calendrier :

La présente action s'inscrira dans le calendrier suivant :

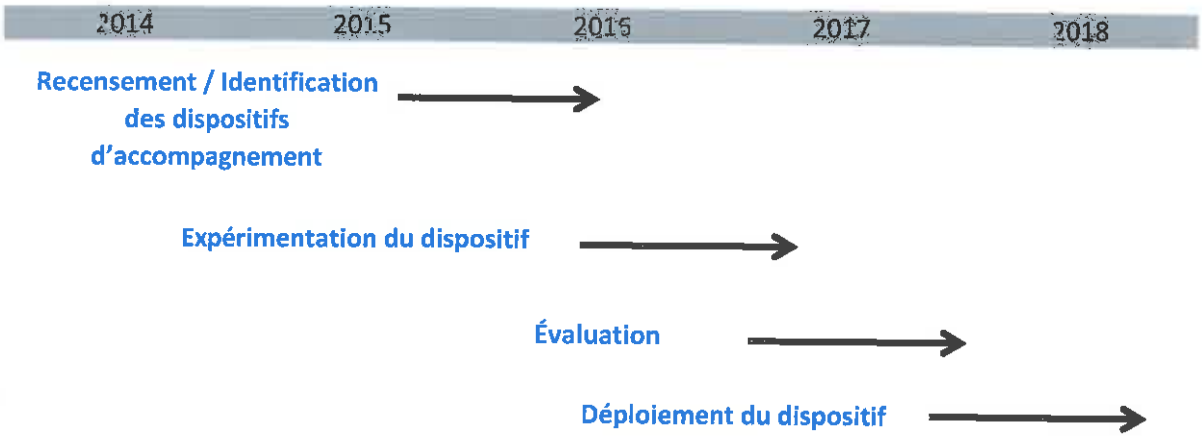

Modalités de suivi :

Le dispositif envisagé prévoit de conduire une évaluation après 6 mois d'expérimentation.

Indicateur(s) de processus :

- Conduite de l'étude de préfiguration
- Composition de l'équipe mobile

Indicateur(s) de résultat(s) :

- Nombre d'actions mises en œuvre sur le territoire
- Nombre de sollicitations de l'équipe mobile
- Niveau d'intérêt exprimé par les habitants

Ressources mobilisables :

Parmi les ressources humaines mobilisées dans la mise en œuvre de la fiche action :

- Compétences des structures de prévention et d'information à la santé,
- Enseignants chercheurs de l'IRTS (responsable du département recherche, docteur en sociologie…),
- Animateur du contrat local de santé.

Les ressources matérielles pourraient être les suivantes :

- Outils déployés par les structures de prévention et d'information à la santé.

Les ressources financières pourraient être les suivantes :

- Ville de Caen,
- Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie.

Références (lien avec le PRS et les politiques municipales) :

La présente fiche action s'inscrit pleinement dans le programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) et plus particulièrement dans le prolongement des actions suivantes :

- Fiche programme n° 2 : Information sur l'accès aux droits,
- Fiche programme n° 5 : développement des actions de prévention / santé communautaire en proximité,
- Fiche programme n° 10 : soutien des équipes relais ou d'acteurs.

De plus, les actions développées dans le cadre du contrat local de santé pourront s'inscrire dans la fiche programme n° 17 relative à l'organisation d'une journée annuelle « Santé / Social ».

Thématique : Accès aux soins et à la santé pour tous **N° de fiche :** ASS06

Fiche : Mobiliser des lieux de partages et d'échanges généralistes qui puissent permettre d'aborder les questions de santé

Objectif général : Rendre effectif le droit à la prévention, à l'éducation, à la santé et à l'éducation thérapeutique pour tous en particulier pour les jeunes

Objectifs opérationnels : Développer des actions de santé communautaire à partir du quotidien des personnes

Eléments de diagnostic du contrat local de santé (contexte) :

Dans le cadre du diagnostic local de santé et plus particulièrement de l'enquête menée auprès des Caennais, il est apparu que ces derniers souhaitent disposer d'une meilleure information et connaissance des actions de prévention mises en œuvre sur le territoire.

Dans le prolongement de ce besoin exprimé par les habitants, les structures socio-sanitaires et associatives ont émis le souhait de développer des actions de proximité afin de répondre pleinement aux attentes de la population (construire une réponse de proximité). Néanmoins à leur sens, il s'avère nécessaire de développer des actions d'information et de prévention dans des lieux de partage qui ne disposent pas exclusivement d'une fonction socio-sanitaire.

Eléments facilitateurs :

- Dispositif existant sur le territoire
- Lieux existant sur la ville de Caen

Eléments préalables / freins :

- Difficulté d'accès aux populations les plus fragiles
- Implication de l'ensemble des acteurs dans la démarche

Description de l'action :

Modalité de mise en œuvre :

La mise en œuvre de l'action passera notamment par :

- Un repérage des lieux d'accueil généraliste susceptibles d'accueillir des démarches de promotion de la santé,

- Un soutien des professionnels et acteurs du territoire dans la mise en place d'action de promotion de la santé.

Dans ce cadre, il est prévu de proposer à chacune des structures qui souhaitent mettre en œuvre une action de promotion de la santé des temps de formations. Ces formations pourront notamment avoir pour thème :

- Formation à l'écoute,
- Diffusion de bonnes pratiques et d'outils méthodologiques.

L'IREPS Basse-Normandie qui propose d'ores et déjà des formations aux acteurs du territoire pourrait être le pilote des actions de formation engagées sur le territoire.

Pilote de l'action :

- Comité de pilotage (PRAPS)

Partenaire(s) à mobiliser / associer :

- Croix rouge
- Maisons de quartiers
- Association Fol'Art
- Centres socioculturels
- DRJSCS
- CAF
- Mission locale
- Foyers des jeunes travailleurs

Promoteur de l'action :

Public(s) visé(s) :

- Grand public

Secteur(s) géographique(s) ciblé(s) :

- Caen, déclinaison par quartier

Calendrier :

La présente action s'inscrira dans le calendrier suivant :

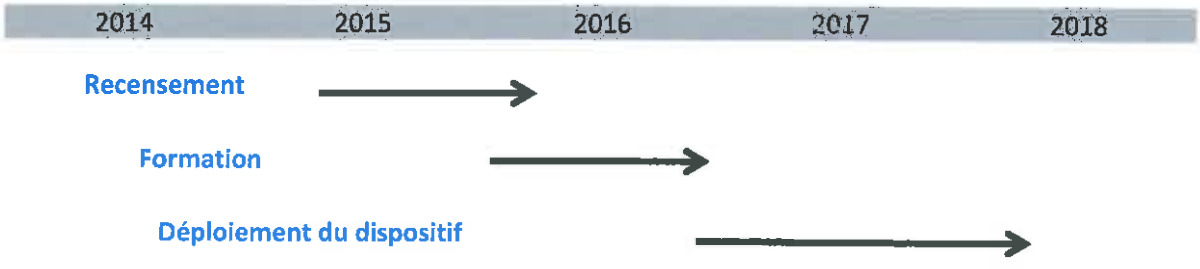

Modalités de suivi :

Indicateur(s) de processus :

- Recensement effectif des lieux d'accueil

Indicateur(s) de résultat(s) :

Ressources mobilisables :

Parmi les ressources humaines mobilisées dans la mise en œuvre de la fiche action :

- Compétences de l'IREPS,
- Animateur du contrat local de santé.

Les ressources matérielles pourraient être les suivantes :

- Outils déployés par les structures de prévention et d'information à la santé,

Références (lien avec le PRS et les politiques municipales) :

La présente fiche action s'inscrit dans le prolongement du programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) de Basse-Normandie.

Plus particulièrement, son contenu fait référence à la fiche programme suivante :

- Fiche programme n° 10 : soutien des équipes relais ou d'acteurs.

Néanmoins, l'approche privilégiée dans le cadre du contrat local de santé sera plus large que les problématiques liées à la souffrance psychique.

Thématique : Accès aux soins et à la santé pour tous **N° de fiche :** ASS07

Fiche : Proposer des espaces d'expérimentation et d'échanges sur une thématique donnée (habitants, professionnels de santé, dont les PSLA, les acteurs sociaux...)

Objectif général : Rendre effectif le droit à la prévention, à l'éducation, à la santé et à l'éducation thérapeutique pour tous en particulier pour les jeunes

Objectifs opérationnels : Développer des actions de santé communautaire à partir du quotidien des personnes

Eléments de diagnostic du contrat local de santé (contexte) :

Le diagnostic local de santé élaboré dans le cadre du contrat local de santé a souligné un déficit de communication et d'échange entre les acteurs du territoire en charge de la mise en œuvre d'action d'éducation à la santé et d'éducation thérapeutique et les habitants. Un renforcement des échanges entre les acteurs du territoire pourrait avoir pour effet de renforcer l'efficience des actions déployées sur le territoire.

Cette action s'inscrirait dans le prolongement de la fiche action intitulée : organiser dans la proximité des journées de prévention et d'accès aux soins gratuits.

Eléments facilitateurs :

Eléments préalables / freins :

- Mise en œuvre de la fiche action ASS05

Description de l'action :

Principe de l'action :

Afin de renforcer les coopérations entre les acteurs et de définir un programme d'action adapté aux besoins du territoire, il est envisagé de créer un collectif ressource. Ce dernier aurait notamment pour mission de :

- Proposer différentes actions expérimentales en matière d'éducation à la santé et d'éducation thérapeutique,
- Mener une réflexion sur les facteurs de réussite et d'échecs des démarches de préventions aux publics.

Ce groupe de travail aura également pour mission de participer à l'ensemble des démarches de préfiguration et d'animation de la cellule de coordination pluridisciplinaire.

Sa composition serait la suivante :

- Représentant des habitants,
- Professionnels de santé,
- Acteurs du territoire en charge de la mise en œuvre des actions d'éducation à la santé et d'éducation thérapeutique.

Modalité de mise en œuvre :

Les principales étapes nécessaires à la mise en œuvre de cette action pourraient être les suivantes :

1. Création d'un « collectif », groupe de travail, sur l'éducation à la santé et l'éducation thérapeutique…
2. Recensement des besoins des habitants (thématiques prioritaires…),
3. Définition d'un programme d'action à partir des besoins exprimés,
4. Evaluer les actions mises en œuvre sur le territoire et proposer des ajustements.

Pilote de l'action :

- Comité de pilotage (PRAPS)

Partenaire(s) à mobiliser / associer :

- Structures d'information et de prévention

Promoteur de l'action :

- IREPS

Public(s) visé(s) :

- Structures d'information et de prévention

Secteur(s) géographique(s) ciblé(s) :

- Caen

Calendrier :

Les actions de santé communautaire seront développées tout au long de la période de contractualisation du CLS de la ville de Caen. Toutefois, la mise en œuvre de ces actions s'inscrira dans une dynamique régulière d'évaluation et d'ajustement progressif des actions déployées.

- 2ème semestre 2015 : création du collectif et du groupe de travail,
- 2ème semestre 2015 : recensement des besoins exprimés par les habitants,

- 1er semestre 2016 : définition d'un programme d'action en lien avec les demandes formulées dans le cadre de la fiche action relative aux journées de prévention de proximité.

Modalités de suivi :

Indicateur(s) de processus :

- Création effective du groupe de travail / réflexion
- Nombre de réunions programmées

Indicateur(s) de résultat(s) :

- Définition des besoins des populations
- Définition d'un programme d'action
- Nombre d'actions développées sur le territoire

Ressources mobilisables :

Parmi les ressources humaines mobilisées dans la mise en œuvre de la fiche action :

- Coordinateur de santé,
- Compétences de l'équipe mobile pluridisciplinaire,
- Poste de coordinateur de l'équipe mobile,
- Ensemble des acteurs et des structures du territoire.

Les ressources matérielles pourraient être les suivantes :

- Outils déployés par les structures de prévention et d'information à la santé,
- Outils déployés par l'équipe mobile pluridisciplinaire.

Les ressources financières pourraient être les suivantes :

- Appel à projet financé conjointement par l'ARS de Basse -Normandie et la ville de Caen.

Références (lien avec le PRS et les politiques municipales) :

La présente fiche action s'inscrit pleinement dans le programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) et plus particulièrement dans le prolongement des actions suivantes :

- Fiche programme n° 2 : Information sur l'accès aux droits,
- Fiche programme n° 5 : développement des actions de prévention / santé communautaire en proximité.

La santé environnementale

© Ville de Caen, F. Decaëns.

Thématique : Santé Environnementale **N° de fiche :** SE01

Fiche : Lors des pics de pollution, améliorer le contenu des messages d'information

Objectif général : Améliorer la qualité de l'air extérieur

Objectifs opérationnels : Améliorer la connaissance et mieux identifier l'origine des pollutions urbaines

Eléments de diagnostic du contrat local de santé (contexte) :

La pollution atmosphérique constitue l'un des principaux facteurs environnementaux de dégradation de la santé de la population. L'OMS estime que près de 2 millions de décès prématurés sont liés à la pollution de l'air extérieur.

Les effets à court terme des pics de pollution sont les suivants :

- Augmentation des admissions hospitalières,
- Augmentation de l'asthme et des épisodes de toux.

A long terme, la pollution de l'air augmente notamment les risques de cancer et augmente la fréquence des crises d'asthme.

Particulièrement concernée par le pic de pollution enregistré sur l'ensemble de la France en mars 2014, l'agglomération de Caen a été invitée par la préfecture du Calvados à mettre en œuvre les actions de prévention réglementaires suivantes :

- Informer les habitants sur l'évolution de la situation,
- Favoriser l'utilisation des transports en commun et le covoiturage,
- Interdire ou faire respecter l'interdiction des activités de brûlage de végétaux,
- Limiter l'usage des véhicules diesel.

Cette récente expérience a permis de constater qu'il s'avère actuellement relativement complexe d'informer les habitants lors des pics de pollution du fait notamment de la multiplicité des acteurs concernés par cette problématique (institutionnels et privés).

Eléments facilitateurs :

- Action partiellement engagée par la ville de Caen en particulier à travers les informations publiées sur les panneaux publicitaires Oxylive, ainsi que les panneaux à messages variables, le site web de la ville de Caen et un mailing à destination des établissements accueillant des personnes sensibles

Eléments préalables / freins :

- Finalisation de la modélisation urbaine des polluants sur l'agglomération Caennaise par Air C.O.M

Description de l'action :

Principe de l'action :

Afin d'améliorer l'efficacité de la diffusion des informations lors des pics de pollutions atmosphériques après du grand public, il est nécessaire d'engager une démarche de concertation et de coordination entre l'acteur en charge du suivi des indices de la qualité de l'air (AIR COM), les acteurs institutionnels en charge de la diffusion de l'information auprès du grand public et les annonceurs publics et privés ayant une activité sur Caen.

Il est ainsi envisagé de :

- Définir de manière collective des messages d'information partagés par AirCom, la ville de Caen, Vivacité...
- Développer la chaîne opérationnelle d'affichage et d'information des services de la ville de Caen (simplifier le parcours et la diffusion des informations),
- Suivre les contrats Oxylive et l'affichage des indices sur la qualité de l'air,
- Prendre contact avec les entreprises du territoire qui disposent d'affichage extérieur à l'image du groupe Batteur (affichage du laboratoire Gilbert)

Modalité de mise en œuvre :

Le processus d'élaboration de la présente action sera le suivant :

Modalité de pilotage de l'action :

La fiche action prévoit ainsi la création d'un comité technique qui aura notamment pour mission de réunir l'ensemble des conditions de réussite du projet et de procéder à une évaluation régulière de l'efficacité des messages.

La composition du comité technique pourra être la suivante :

- Collectivités territoriales : ville de Caen, communauté d'agglomération de Caen la Mer...
- Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie et sa délégation territoriale du Calvados,
- Air C.O.M,
- Entreprises,
- Gestionnaire des panneaux de diffusion.

Pilote de l'action :

- SCHS – ville de Caen

Partenaire(s) à mobiliser / associer :

- Préfecture
- Vivacité
- Oxylive
- Entreprises
- ARS de Basse-Normandie

Promoteur de l'action :

- Air C.O.M

Public(s) visé(s) :

- Grand Public

Secteur(s) géographique(s) ciblé(s) :

- Caen

Calendrier :

La présente action s'inscrira sur l'ensemble de la durée du Contrat Local de Santé.

Modalités de suivi :

Indicateur(s) de processus :

- Nombre de réunions de concertation organisées sur le territoire

Indicateur(s) de résultat(s) :

- Effectivité de la mise en place de procédures de transmission
- Nombre d'opérations de communication organisées / nombre de pics de pollution

Ressources mobilisables :

Les ressources humaines mobilisables dans le cadre de la fiche action sont les suivantes :

- Animateur du contrat local de santé,
- Chargé de mission d'Air-Com,
- Ensemble des membres du comité technique,
- Service communication de la ville de Caen,
- Les services de la préfecture (cadre réglementaire).

Les outils mobilisés pourront être les suivants :

- Ensemble des espaces d'affichage numérique extérieur,
- Ensemble des supports de communication institutionnelle...

Références (lien avec le PRS et les politiques municipales) :

La présente fiche action constitue une déclinaison locale du PRSE de Basse-Normandie et de son volet en matière d'amélioration de la qualité de l'air.

Thématique : Santé Environnementale **N° de fiche :** SE02

Fiche : Décliner les multiples actions autour de l'offre de transport en commun

Objectif général : Améliorer la qualité de l'air extérieur

Objectifs opérationnels : Réduire les émissions de polluants dans l'air

Eléments de diagnostic du contrat local de santé (contexte) :

Dans un récent rapport, l'Organisation Mondiale de la Santé a précisé l'impact des différentes sources de pollution de l'air sur la santé de la population. Elle estime dans ce même rapport que près de 2 millions de décès prématurés doivent être imputés à une mauvaise qualité de l'air.

Parmi les principales conséquences de la pollution de l'air sur la santé des habitants, nous pouvons mentionner :

- Un risque de maladies respiratoires aiguës et chroniques accru,
- Un risque de maladies cardio-vasculaires accru,
- Un développement des phénomènes d'asthme,
- Lors des pics de pollutions, des hospitalisations liées à des troubles respiratoires relativement importants.

Au-delà d'engager des actions de sensibilisation des Caennais et d'amélioration des connaissances sur le sujet, les acteurs du territoire souhaitent agir en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air sur l'ensemble de la ville de Caen. La mise en œuvre de différentes actions en faveur des transports en commun constitue par conséquent l'un des axes privilégiés.

Eléments facilitateurs :

- Offre de transports en commun existante

Eléments préalables / freins :

- Coût éventuel de l'action

Description de l'action :

Principe de l'action :

Afin de réduire les émissions de polluants dans l'air et l'impact de la pollution urbaine sur l'état de santé de la population, trois orientations complémentaires seront privilégiées :

- Définir un ensemble d'actions applicables sur l'ensemble du territoire afin de diminuer la fréquence des pics de pollution. Les axes de travail pourront être les suivants :
  - Améliorer l'offre de transport en commun (tarifs, fréquence, qualité de l'équipement et motorisation du parc...),
  - Envisager la gratuité des transports en commun (lors des pics de pollution),
  - Favoriser le développement des modes de déplacements doux.

- Etudier la faisabilité (technico-économique) de la mise en œuvre des actions définies ci-dessus, de façon anticipée à la survenue des pics de pollution afin de réduire le nombre de pics.

- Mettre en œuvre une politique proactive d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques et d'information du public lors des périodes à risque de pics de pollution, de façon anticipée.

En complément de ces éléments, il sera également nécessaire d'engager des actions de coordination entre l'ensemble des acteurs impliqués dans les démarches de prévention et de lutte contre les pics de pollution.

Modalité de mise en œuvre :

La première étape de cette fiche action consistera à étudier l'opportunité de déployer sur la ville de Caen ou sur un périmètre plus largue une étude sentinelle de caractérisation de l'exposition personnelle de Caennais volontaires à trois polluants atmosphériques ayant des effets sur la santé (dioxyde d'azote, benzène et le formaldéhyde). L'objectif de cette étude sera notamment d'évaluer l'influence des modes de transports utilisés pour les trajets domicile – travail sur les niveaux journaliers d'exposition à la pollution atmosphérique. Cette étude devra faire l'objet d'un financement spécifique et être suivie par un comité de pilotage.

D'autres modalités d'actions sur la pollution liée aux différents modes de transports devront être étudiées par le comité de pilotage (pilote et promoteur de la fiche action...).

Dans un second temps, il sera également nécessaire de définir, avec l'ensemble des acteurs du territoire, les actions de prévention et de sensibilisation à mettre en œuvre sur le long terme.

Pilote de l'action :

- Agglomération de Caen la Mer

Partenaire(s) à mobiliser / associer :

- Préfecture
- Ville de Caen
- Conseil Régional de Basse-Normandie
- Communauté d'agglomération Caen la Mer
- Vivacités
- Conseil Général du Calvados

Promoteur de l'action :

- Twisto

Public(s) visé(s) :

- Ensemble des habitants de Caen et du bassin de vie

Secteur(s) géographique(s) ciblé(s) :

- Caen

Calendrier :

Le calendrier de mise en œuvre de l'action pourra être le suivant :

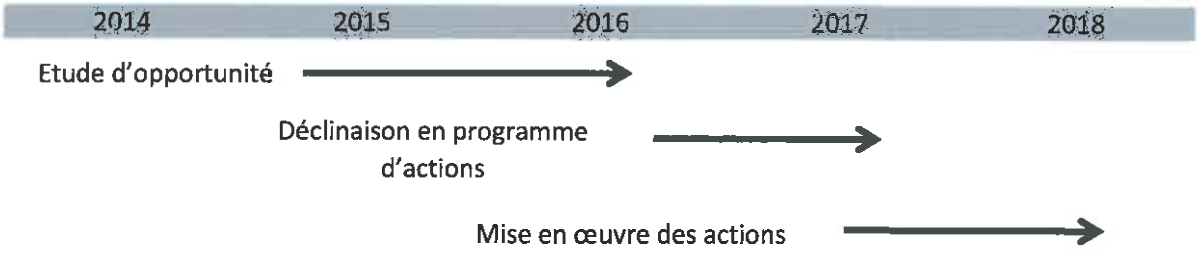

Modalités de suivi :

Indicateur(s) de processus :

- A définir

Indicateur(s) de résultat(s) :

- A définir

Ressources mobilisables :

Les ressources humaines mobilisables sont les suivantes :

- Chargé de mission d'Air C.O.M ou accompagnement par un prestataire extérieur,
- Chargé de mission en charge d'animer les réunions de concertation et de déclinaison des résultats de l'étude en fiche action,
- Conseil de quartier et habitants mobilisés dans le cadre de l'étude sentinelle,
- Ensemble des partenaires de la fiche action.

Références (lien avec le PRS et les politiques municipales) :

Au-delà de l'opportunité présentée par le cadre réglementaire, la présente fiche action s'inscrit dans le prolongement des ambitions formulées dans le cadre du plan régional santé environnementale de Basse-Normandie.

Elle constitue plus particulièrement une déclinaison sur la ville de Caen de l'enjeu « Mieux évaluer et suivre l'exposition de la population aux polluants atmosphériques ».

L'action s'inscrit également dans le prolongement des actions développées dans le cadre du plan climat de Caen Métropole, du plan climat énergie territorial (PCET) Calvados et du schéma régional climat air énergie (SRCAE) du conseil régional de Basse-Normandie.

Thématique : Santé Environnementale **N° de fiche :** SE03

Fiche : Inciter les propriétaires des établissements recevant du public à faire un diagnostic de leurs installations et à engager les travaux nécessaires

Objectif général : Améliorer la qualité de l'air intérieur

Objectifs opérationnels : Diagnostiquer et améliorer les systèmes de ventilations et les produits de construction des ERP

Eléments de diagnostic du contrat local de santé (contexte) :

La qualité de l'air intérieur constitue au niveau national comme international une préoccupation majeure en termes de santé. Les effets d'une mauvaise qualité de l'air intérieur sur la santé sont les suivants :

- Troubles respiratoires,
- Troubles du système nerveux,
- Développement de cancers.

Plusieurs sources de pollution sont à l'origine d'une qualité de l'air dégradé :

- Plombs,
- Particules fines et ultrafines,
- Monoxyde de carbone, dioxyde d'azote,
- Composés organiques volatils (Benzène, formaldéhyde, naphtalène...).

Dans le prolongement de l'action visant à mettre en œuvre des diagnostics de la qualité de l'air intérieur dans les différents ERP (cadre réglementaire), la ville de Caen souhaite encourager l'ensemble des propriétaires et des différents bailleurs d'engager une action similaire dans l'ensemble des établissements recevant du public.

Eléments facilitateurs :

- Documents ressources développés par l'Observatoire de la Qualité de l'air

Eléments préalables / freins :

- Implication de l'ensemble des acteurs dans la démarche

Description de l'action :

Principe de l'action :

Au-delà d'une sensibilisation des élus et techniciens aux questions de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public de la ville de Caen, il est également envisagé d'engager des actions également auprès des publics suivants :

- Bailleurs sociaux et propriétaires,
- syndics de copropriété,
- Conseillers de quartiers.

Plus particulièrement, les messages de sensibilisation à diffuser auprès de ces différents publics pourront être les suivants :

- Information sur les aides existantes pour élaborer un diagnostic de la qualité de l'air intérieur,
- Explicitation des objectifs et de l'intérêt d'un diagnostic de la qualité de l'air intérieur,
- Explicitation des aides existantes pour lutter contre la précarité énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air intérieur...

Modalité de mise en œuvre :

La présente action consistera essentiellement à programmer des actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public. Plusieurs modalités de diffusion de l'information sont d'ores et déjà identifiées :

- Organisation de réunions publiques d'information,
- Organisation de campagnes de mailing auprès des bailleurs sociaux et propriétaires.

Ces différentes actions de communication pourront s'appuyer sur l'ensemble des documents ressources produits par l'observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI)

Dans le prolongement de la campagne de communication ainsi envisagée, il est également prévu de renforcer la coordination des acteurs œuvrant en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et plus généralement de l'habitat.

Pilote de l'action :

- Comité de pilotage PRSE

Partenaire(s) à mobiliser / associer :

- Contact relais
- Maison de l'habitat
- CEI
- Conseiller info-énergies
- DREAL
- ARCENE

Promoteur de l'action :

- Pact'ARIM

Public(s) visé(s) :

- Propriétaires / bailleurs

Secteur(s) géographique(s) ciblé(s) :

- Caen

Calendrier :

La présente action s'inscrira sur l'ensemble de la durée du Contrat Local de Santé.

Modalités de suivi :

Indicateur(s) de processus :

- Organisation effective des réunions d'informations
- Organisation effective de la campagne d'information

Indicateur(s) de résultat(s) :

- Nombre de bailleurs ayant engagé un diagnostic
- Proportion des travaux engagés suite aux diagnostics

Ressources mobilisables :

Parmi les ressources humaines mobilisées dans la mise en œuvre de la fiche action :

- Chargé de mission de la ville de Caen,
- Chargé de mission du service développement durable de la ville de Caen,
- ADEME – Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI),
- Agence de développement économique.

Les outils mobilisables sont les suivants :

- Documents ressources élaborés par l'observatoire de la qualité de l'air intérieur,
- Documents ressources élaborés par l'ADEME et l'ADEME Basse-Normandie.

Les ressources financières pourraient être les suivantes :

- Compétence et mission d'ores et déjà confiées et financées dans le cadre du Pact'Arim.

Références (lien avec le PRS et les politiques municipales) :

Au-delà de l'opportunité présentée par le cadre réglementaire, la présente fiche action s'inscrit dans le prolongement des ambitions formulées dans le cadre du plan régional santé environnementale de Basse-Normandie.

Elle constitue plus particulièrement une déclinaison sur la ville de Caen de l'enjeu d'amélioration de la qualité de l'air intérieur et des fiches actions suivantes :

- Former et informer les professionnels du bâtiment à la problématique de la qualité de l'air intérieur,
- Intégrer la problématique air intérieur dans les dispositifs de rénovation et d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Thématique : Santé Environnementale **N° de fiche :** SE04

Fiche : Faire un état des lieux et proposer un programme d'action pour les ERP dont la ville est propriétaire

Objectif général : Améliorer la qualité de l'air intérieur

Objectifs opérationnels : Diagnostiquer et améliorer les systèmes de ventilations et les produits de construction des ERP

Eléments de diagnostic du contrat local de santé (contexte) :

À titre d'information, le décret 2011-1728 relatif à la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public prévoit de réaliser régulièrement une surveillance de la qualité de l'air.

Les échéances prévues dans le cadre de ce texte réglementaire sont les suivantes :

- Janvier 2015 : établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans et des écoles maternelles,
- Janvier 2018 pour les écoles élémentaires,
- Janvier 2020 pour les établissements du second degré et les accueils de loisirs,
- Janvier 2023 pour l'ensemble des établissements recevant du public.

Ainsi, la présente fiche action permettra de répondre à l'ensemble de ces obligations réglementaires.

Eléments facilitateurs :

- Cadre réglementaire

Eléments préalables / freins :

Description de l'action :

Principe de l'action :

Afin de prolonger les actions de diagnostic de la qualité de l'air réalisées entre 2009 et 2011 notamment dans l'école maternelle Bosnières de Caen, il s'avère nécessaire de réaliser un état des lieux de la qualité de l'air intérieur dans l'ensemble des ERP de la ville de Caen.

À l'image de la démarche méthodologique déployée au niveau national, les sources de pollution prises en compte dans la démarche d'étude pourront être les suivantes :

- Formaldéhyde,
- Benzène,
- Dioxyde de carbone.

Les deux premières sont reconnues par le Centre International de Recherche sur le Cancer comme cancérigènes. Le troisième élément (CO^2) permet quant à lui d'appréhender le niveau de renouvellement de l'air dans les bâtiments.

De manière complémentaire, le diagnostic devra également porter une attention particulière sur la présence d'amiante ou de radon dans les bâtiments.

Suite à ce diagnostic, des actions de sensibilisation des usagers permettront de valoriser le diagnostic.

Modalité de mise en œuvre :

Les différentes étapes de mise en œuvre de l'action sont les suivantes :

1. Rédaction d'un cahier des charges,
2. Lancement de la consultation pour la réalisation d'audit de la qualité de l'air intérieur des ERP de la ville de Caen,
3. Conduite de diagnostic dans les ERP de la ville de Caen,
4. Définir un programme de travaux,
5. Sensibilisation des usagers.

La direction des bâtiments de la ville de Caen s'est d'ores et déjà engagée dans la mise en œuvre d'un diagnostic des systèmes de ventilation.

Pilote de l'action :

- Direction des bâtiments – Caen

Partenaire(s) à mobiliser / associer :

- Conseil régional de Basse-Normandie (mutualisation)
- DREAL (Information)
- DDTM (conseil technique)
- ARS DE Basse-Normandie
- Ville de Caen

Promoteur de l'action :

Public(s) visé(s) :

- Grand public (personnes amenées à fréquenter les ERP),
- Technicien en charge de l'entretien des ERP de la ville de Caen

Secteur(s) géographique(s) ciblé(s) :

- Caen

Calendrier :

La présente action s'inscrira sur l'ensemble de la durée du Contrat Local de Santé.

Modalités de suivi :

Indicateur(s) de processus :

- Nombre d'ERP ayant fait l'objet d'un diagnostic

Indicateur(s) de résultat(s) :

- Travaux engagés dans les ERP de la ville de Caen

Ressources mobilisables :

Les ressources humaines mobilisables sont les suivantes :

- Compétences du service des bâtiments de la ville de Caen,
- Chargé de mission de l'ADEME,
- Chargé de mission de l'ARCENE,
- Chargé de mission du conseil régional de Basse-Normandie.

Les outils à la disposition du territoire sont les suivants :

- Guide méthodologique « écol'air, guide de diagnostic simplifié des installations de ventilation dans les écoles » élaboré par l'ADEME.

Le diagnostic des ERP sera financé par le service des bâtiments de la ville de Caen.

Références (lien avec le PRS et les politiques municipales) :

Au-delà de l'opportunité présentée par le cadre réglementaire, la présente fiche action s'inscrit dans le prolongement des ambitions formulées dans le cadre du plan régional santé environnementale de Basse-Normandie.

Elle constitue plus particulièrement une déclinaison sur la ville de Caen de l'enjeu d'amélioration de la qualité de l'air intérieur et des fiches actions suivantes :

- Former et informer les professionnels du bâtiment à la problématique de la qualité de l'air intérieur,
- Intégrer la problématique air intérieur dans les dispositifs de rénovation et d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Thématique : Santé Environnementale **N° de fiche :** SE05

Fiche : Sensibiliser les propriétaires occupants et les informer sur les travaux possibles

Objectif général : Lutter contre la précarité énergétique, contre l'habitat indigne et favoriser l'accessibilité

Objectifs opérationnels : Diagnostiquer et améliorer les systèmes de ventilations et les produits de construction des ERP

Eléments de diagnostic du contrat local de santé (contexte) :

Le diagnostic élaboré dans le cadre du schéma régional climat air énergie a mis en perspective les éléments suivants par rapport à la précarité énergétique des logements bas-normands :

- Près de 57 % des logements bas-normands ont été construits avant 1975, date de mise en œuvre de la première réglementation thermique des constructions,
- Le chauffage est responsable de près de 69 % des consommations d'électricité, ce qui renforce la nécessité de travailler sur la performance thermique des logements,
- La consommation moyenne des logements est de 20 MWh par an et est relativement élevée en comparaison d'autres territoires du fait de l'ancienneté du parc.

Il convient également de souligner que dans le cadre de leurs missions respectives, les acteurs du territoire ont d'ores et déjà engagé des actions de sensibilisation et d'informations des habitants de l'agglomération de Caen sur les aides à la rénovation énergétique existantes.

Eléments facilitateurs :

- Actions existantes sur Caen

Eléments préalables / freins :

- Méconnaissance des actions existantes

Description de l'action :

Principe de l'action :

L'objectif de la présente fiche action sera de coordonner l'ensemble des programmes et actions mis en œuvre sur le territoire.

A titre d'exemple, les actions actuellement menées sur le territoire sont les suivantes :

- Fiches actions inscrites dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH),
- Action de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie et accompagnement des copropriétés,
- Permanence des espaces info-énergie (maison de l'habitat),
- Sensibilisation des propriétaires et accompagnement financier des projets,
- Animation autour des économies d'énergie à l'éco-appart' (CPIE Vallée de l'Orne).

Afin de renforcer l'efficience de chacune de ces actions, il pourra être envisagé de développer les outils suivants :

- Guichet unique d'information sur les aides à la rénovation énergétique existante (plateforme téléphonique),
- Outil de communication unique et partagé...

Modalité de mise en œuvre :

Les modalités de mise en œuvre de l'action restent à définir. Néanmoins, les différentes étapes nécessaires sont les suivantes :

1. Recenser l'ensemble des acteurs et des actions mises en œuvre sur le territoire,
2. Identifier les modalités de coordination et de coopération entre les acteurs,
3. Etudier l'opportunité de créer un guichet unique ou de lancer des campagnes de communication conjointes.

Pilote de l'action :

- Comité de Pilotage PRSE

Partenaire(s) à mobiliser / associer :

- Conseil Régional de Basse-Normandie,
- Conseil Général du Calvados
- Agglomération de Caen la Mer
- ADEME et Espace Info Energie
- Opérateurs de l'ANAH
- Maison de l'habitat

Promoteur de l'action :

- Pact'ARIM

Public(s) visé(s) :

- Grand public

Secteur(s) géographique(s) ciblé(s) :

- Caen

Calendrier :

La présente action s'inscrira sur l'ensemble de la durée du Contrat Local de Santé.

Modalités de suivi :

Indicateur(s) de processus :

- Nombre de réunions de concertation programmée
- Conduite effective du recensement des actions et acteurs du territoire

Indicateur(s) de résultat(s) :

Ressources mobilisables :

Parmi les ressources humaines mobilisables dans le cadre de la mission :

- Animateur du contrat local de santé (ville de Caen),
- Chargé de mission de la maison de l'habitat,
- Service communication de la ville de Caen.

Les ressources techniques et outils mobilisables dans le cadre de l'action :

- Outils de communication institutionnels.

Les ressources financières mobilisables sont les suivantes :

- Financement existant dans le cadre du PCET de la ville de Caen,
- Financement régional en lien avec le SRCAE de Basse-Normandie,
- Financement engagé dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat de la ville de Caen.

Références (lien avec le PRS et les politiques municipales) :

La présente fiche action s'inscrit pleinement dans le plan régional de santé environnementale 2011 – 2015 de Basse-Normandie et plus particulièrement son enjeu n° 7 : Lutter contre l'habitat indigne et de la fiche action « Contribuer à l'amélioration du repérage et du traitement de l'habitat indigne ».

L'action s'inscrit également dans le prolongement de l'OPAH initiée par la ville de Caen sur la résorption de l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique, des actions engagées dans le cadre du plan climat énergie de Caen la MER, du Plan Climat Energie Territorial du Calvados et le Schéma Régional Climat Air Energie du conseil régional de Basse-Normandie.

Thématique : Santé Environnementale **N° de fiche :** SE06

Fiche : Engager des actions de sensibilisation en santé environnementale (programme d'actions)

Objectif général : Sensibiliser les acteurs et les usagers sur les facteurs de risque en santé environnement

Objectifs opérationnels : Sensibiliser et former les publics

Eléments de diagnostic du contrat local de santé (contexte) :

Comme l'illustrent les résultats de l'enquête réalisée auprès de la population, l'impact de l'environnement (qualité de l'air, nuisance sonore, qualité des logements...) constitue actuellement l'une des premières préoccupations des habitants de la ville de Caen. Afin de répondre à cette préoccupation grandissante, l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie s'est dotée pour la période 2011-2015 d'un plan régional en santé environnementale.

Les principales orientations du plan régional en santé environnementale sont les suivantes :

- Habitat – air intérieur,
- Air extérieur,
- Qualité de l'eau,
- Déclinaison locale et éducation.

La présente fiche action constitue une déclinaison locale de la fiche action intitulée :

- Contribuer à l'éducation et à la culture en santé environnement.

Plusieurs actions de sensibilisation aux facteurs de risque en santé environnementale sont d'ores et déjà mises en œuvre sur la ville de Caen (Mutualité Française de Basse-Normandie, association SNARK, IREPS...). Néanmoins, il apparaît nécessaire de renforcer la coordination entre les différentes initiatives et d'améliorer la diffusion des actions existantes sur le territoire.

Eléments facilitateurs :

- Acteurs mobilisés autour des problématiques en santé environnementale
- Action figurant dans le plan régional de santé environnementale

Eléments préalables / freins :

- Difficulté méthodologique rencontrée par les acteurs

Description de l'action :

En introduction de la présente fiche action, il convient de souligner que, du fait de la diversité des thématiques intégrant les problématiques de santé environnementale, la présente action se rapproche davantage de la notion de « programme » que d'une action à part entière.

Les objectifs du programme de sensibilisation à la notion de santé environnementale qui pourra être développée sur la ville de Caen sont les suivants :

- Sensibiliser le grand public sur la notion de santé environnementale (approche généraliste),
- Sensibiliser et former les professionnels du territoire sur les facteurs de risques en santé environnementale et ses composantes,
- Développer et diffuser des outils communs de sensibilisation en santé environnementale.

Principe de l'action :

Au regard du diagnostic local de santé et de l'expérience des acteurs du territoire, plusieurs thématiques prioritaires en matière de santé environnementale ont pu être définies pour le territoire :

- Santé environnementale (approche générique et globale),
- Qualité de l'air intérieur,
- Impact des perturbateurs endocriniens,
- Impact du bruit sur la santé.

L'ensemble de ces thématiques s'intègre pleinement dans les priorités définies par l'ARS de Basse-Normandie dans le cadre du plan régional de santé.

De manière régulière, des appels à projets seront publiés par un comité de technique réunissant à la fois des acteurs du territoire, la ville de Caen et l'ARS de Basse-Normandie afin de décliner chacune des thématiques en action ponctuelle sur le territoire.

Plusieurs actions ont d'ores et déjà été proposées par les acteurs du territoire :

- *Informer les futurs et jeunes parents sur les sources de pollution de l'environnement* : l'action consistera à diffuser auprès des femmes enceintes et des jeunes parents des informations sur la parentalité (plaquette, dossier d'information en ligne...), à mettre en œuvre des ateliers pratiques et à développer un groupe de travail partenarial sur le sujet...
- *Améliorer les connaissances des professionnels de santé aux problématiques d'exposition aux polluants environnementaux pour qu'ils soient des relais d'information auprès des futurs et jeunes parents* : l'action consistera à recenser dans un premier temps les besoins des professionnels par questionnaire puis de développer des formations adaptées.
- *Former des citoyens avertis et responsables* : il s'agira de développer et de diffuser un spectacle jeune public sur la thématique « santé/environnement » (risques liés à l'environnement et aux comportements) dans une approche transversale.
- *Sensibiliser les habitants à la qualité environnementale de leur logement* : l'action consistera à poursuivre la dynamique engagée dans le cadre de l'éco-appart (Quartier de la Grâce de Dieu) en y développant de nouvelles animations. Ce dernier permet notamment d'aborder différents axes de la santé environnementale (qualité de l'air intérieur, alimentation, prévention des accidents domestiques, bruit...).
- *Informer sur le bon usage du logement* : il s'agira par le biais des professionnels de l'immobilier de sensibiliser les locataires et les propriétaires sur le bon usage des logements afin de minimiser l'impact des pratiques sur l'état de santé des occupants.

Ces premières actions ont d'ores et déjà fait l'objet de fiches actions présentées en annexe du présent document.

Modalité de mise en œuvre :

Les différentes étapes nécessaires à la mise en œuvre de la présente action sont les suivantes :

1. Recenser l'ensemble des actions de sensibilisation en santé environnementale mises en œuvre sur le territoire,
2. Rédaction d'un cahier des charges,
3. Validation des actions proposées,
4. Evaluation des actions mises en œuvre dans le cadre de l'appel à projet.

La présente action s'inscrit ainsi dans le prolongement des dynamiques engagées par l'ARS de Basse-Normandie et la ville de Caen. Les modalités de mise en œuvre seront relativement similaires à celles existant actuellement (appel à projet). Il conviendra néanmoins, en amont du lancement de la fiche action, de valider les thématiques et les modalités de mise en œuvre des actions de sensibilisation en santé environnementale.

Pilote de l'action :

- Comité de pilotage PRSE

Partenaire(s) à mobiliser / associer :

- Mutualité Française
- CPIE Vallée de l'Orne
- SNARK
- IREPS
- Réseaux en santé environnement

Promoteur de l'action :

Public(s) visé(s) :

- Grand public

Secteur(s) géographique(s) ciblé(s) :

- Caen

Calendrier :

La présente action s'inscrira sur l'ensemble de la durée du Contrat Local de Santé.

Modalités de suivi :

Indicateur(s) de processus :

- Nombre d'actions mises en œuvre sur le territoire
- Effectivité de la mise en œuvre des actions

Indicateur(s) de résultat(s) :

- Nombre de participants aux actions

Ressources mobilisables :

Les ressources humaines mobilisables sont les suivantes :

- La mise en œuvre des actions de sensibilisation à la santé environnementale dépendra de chacune des structures qui répondront à l'appel à projet. L'animateur du contrat local de santé assurera la coordination et le suivi de chacun des projets.
- Afin de faciliter la mise en œuvre de chacune des actions, il pourra être envisagé de mobiliser l'équipe mobile pluridisciplinaire.

Les ressources financières mobilisables sont les suivantes :

- Financement par le biais des appels à projets prioritaires ville de Caen / ARS de Basse-Normandie,
- Financement de projets par des partenaires (Mutualité Française, Mutuelles, Fondations...),
- Réponse à des appels à projets nationaux (Ministère de la Santé, de l'Environnement, Fondations...).

Références (lien avec le PRS et les politiques municipales) :

La présente fiche action s'inscrit pleinement dans le plan régional de santé environnementale 2011 – 2015 de Basse-Normandie et plus particulièrement de son enjeu n° 11 : « Contribuer à l'éducation et à la culture en santé environnement ».

Pour rappel, les actions envisagées dans le cadre du PRSE sont les suivantes :

- Développer la formation des jeunes en santé environnement,
- Développer la formation en santé environnement des acteurs de santé.

Certaines déclinaisons opérationnelles de la fiche action peuvent également se retrouver dans les autres enjeux portés par le PRSE de Basse-Normandie.

La nutrition

© Ville de Caen, F. Decaëns.

Thématique : Nutrition **N° de fiche :** NUT01

Fiche : Permettre aux personnes sans domicile les plus vulnérables d'accéder à l'aide alimentaire

Objectif général : Construire un programme sur l'accès à l'alimentation pour tous

Objectifs opérationnels : Favoriser la mobilité des personnes sans domicile qui souhaitent se rendre à l'espace de distribution de repas/ Aller vers les personnes sans domicile réfractaire à l'idée de fréquenter un dispositif qui suppose un déplacement et le respect de contraintes institutionnelles et réglementaires, auxquelles il est nécessaire d'accorder du temps pour qu'elles se l'approprient

Eléments de diagnostic du contrat local de santé (contexte) :

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Caen gère depuis le milieu des années 90 un établissement d'accueil de jour des personnes sans domicile, La Boussole. La structure permet aux personnes de se mettre à l'abri et leur offre tous les jours de l'année un accès à un service social, des prestations d'hygiène corporelle et vestimentaire ainsi que la possibilité d'accéder à des soins médicaux et bucco-dentaires.

Pendant plusieurs années, un collectif d'associations coordonné par la Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réadaptation Sociale (F.N.A.R.S.) a animé à Caen durant la période hivernale une action de distribution de repas au profit des personnes sans domicile, dénommée Opération Saint-Paul. Ce dispositif proposait aux sans-abris de consommer un repas suivant deux modalités distinctes : des repas chauds et partagés au restaurant Saint-Paul et des repas froids distribués à proximité immédiate de La Boussole.

Aux termes d'échanges conduits à partir du printemps 2011 en vue de pérenniser ce dispositif durant la période hivernale et, au-delà, tout au long de l'année, la ville a pris acte fin octobre 2011 de la décision du collectif de ne plus porter cette action et de son souhait de voir la ville reprendre à son compte l'animation et le pilotage de la démarche.

Parallèlement, le C.C.A.S. portait l'ambition de consolider le fonctionnement de La Boussole en relocalisant dans un lieu dédié la distribution des 80 à 90 repas qui y étaient servis quotidiennement.

C'est dans ce contexte que le C.C.A.S. a été amené à compléter son offre de service en direction des personnes sans domicile d'une **prestation de distribution de repas**, avec le concours des associations du Collectif Saint-Paul et en coordination avec les acteurs de la veille sociale.

L'action mise en œuvre par le C.C.A.S. avec le concours de ses partenaires vise en premier lieu à **offrir un repas complet aux personnes sans domicile** qui ne disposent pas des ressources financières ou matérielles suffisantes pour se nourrir.

Elle prend en compte les spécificités de ce public dont l'état de santé est souvent précaire et dont l'alimentation protéiforme est caractérisée par une absence de repère saisonnier et un déficit en fruits et légumes, en offrant des menus nutritionnellement équilibrés et aisément assimilables. En effet, le CCAS a pu observer durant l'hiver 2011/2012, l'impact sur la santé des grands marginaux, d'un repas complet et équilibré.

Au-delà de la dimension nutritionnelle, les signataires visent **un objectif ambitieux de préservation et de réhabilitation de l'identité sociale des personnes sans domicile** au travers de repas de qualité pris en commun dans un cadre convivial, composé de produits identifiables, non déclassés et servis en portion individualisées.

Eléments facilitateurs :

- Locaux mis à disposition gratuitement par la ville
- Soutien financier de l'Etat et du Département,
- Densité du tissu associatif local
- Le CCAS de la ville de Caen à la capacité d'offrir 100 repas par jour aux personnes sans domicile, or depuis son ouverture, en Nombre 2012, il sert en moyenne entre 60 et 80 repas par jour.

Eléments préalables / freins :

- Eloignement géographique du lieu de restauration
- Navette destinée à acheminer les personnes à mobilité réduite,

Description de l'action :

CCAS de la Ville de CAEN anime un espace de distribution de repas dont l'objectif est d'offrir un repas complet et équilibré, tous les midis, du lundi au samedi aux personnes sans domicile accompagnées par un service social référent. Or, certaines personnes ne s'approprient pas le dispositif soit en raison d'un problème de mobilité pour se rendre à l'espace de distribution de repas soit en raison de difficultés psychosociales qui freinent, de façon générale, leurs démarches vers toute structure représentant une institution.

Par rapport à la 1ère problématique (accessibilité physique), l'action consistera à mettre en place sur le territoire une navette permettant d'acheminer les personnes sans domiciles vers le dispositif de restauration sociale animé par le CCAS de Caen. Les différentes solutions de navette devront être étudiées afin d'en évaluer le coût.

Pour la seconde problématique (freins psychosociaux), l'action consistera à imaginer un processus permettant d'aller vers les personnes sans domicile pour leur offrir, sur leur lieu de vie, un repas complet et équilibré. Cette démarche vise deux objectifs distinct qui l'un et l'autre supposent de mobiliser le temps nécessaire de :

- permettre aux bénéficiaires de ressentir les effets sur leur santé d'une alimentation équilibrée, régulière,
- nouer une relation de confiance afin de les amener à considérer différemment l'offre alimentaire proposée par le CCAS de Caen et ses partenaires et qu'à terme ils se l'approprient. La solution technique envisagée sera notamment de doter le territoire d'un bus permettant une préparation de repas itinérante. Ce dernier a d'ores et déjà aménagé dans le cadre d'un dispositif ELAN's et en lien avec la dynamique d'Act'terre solidaire.
- S'appuyer sur la dynamique d'acteurs impulsée par Act'terre solidaire pour permettre aux personnes vulnérables de participer à des ateliers participatifs (jardins, ateliers cuisines...) pour enclencher quand cela s'avère possible des parcours d'insertion.

La superposition de ces deux actions complémentaires devrait permettre de pleinement s'adapter aux attentes des usagers et à leurs temps.

Pilote de l'action :

- DG Solidarité – ville de Caen

Partenaire(s) à mobiliser / associer :

- Act'terre solidaire (bus aménagé)
- Mécenat pour le financement de la navette

Promoteur de l'action :

- CCAS – Ville de Caen

Public(s) visé(s) :

- Personnes sans domicile vulnérables

Secteur(s) géographique(s) ciblé(s) :

- Caen

Calendrier :

Le calendrier envisagé pour la mise en œuvre de l'action est le suivant :

- Rechercher des financements permettant l'acquisition de la navette : dès septembre 2014,
- Envisager la faisabilité d'utiliser un bus aménagé pour aller vers les personnes sans domicile (contraintes techniques, financières et de coordination avec l'ensemble des partenaires œuvrant dans le champ de l'aide alimentaire en faveur des personnes sans domicile) : dès septembre 2014

Modalités de suivi :

Indicateur(s) de processus :

- Nombre de contacts avec des mécènes potentiels
- Nombre de réunions de travail
- Validation des calendriers de mise en œuvre
- Elaboration d'un tableau de bord

Indicateur(s) de résultat(s) :

A court terme :

- Nombre de repas servis à l'espace de distribution du CCAS
- Nombre de personnes bénéficiant d'un repas confectionné par le bus aménagé itinérant

A moyen/long terme :

- Améliorer sur le plan nutritionnel l'alimentation des personnes sans domicile
- Mesurer les bienfaits d'une meilleure alimentation sur l'état de santé général des personnes sans domicile.
- Ramener les personnes les plus vulnérables (grands marginaux) vers les institutions (Espace de distribution de repas, Boussole, PASS...)

Ressources mobilisables :

- Ressources financières : mécénat, fond propre
- Ressources humaines : agents du CCAS de la Ville de CAEN, bénévoles des associations partenaires.

Références (lien avec le PRS et les politiques municipales) :

L'action s'inscrit dans la démarche engagée par la ville de Caen à travers la signature de la charte « Ville active PNNS ».

Thématique : Nutrition

N° de fiche : NUT02

Fiche : Axer l'information vers un public spécifique (travailleurs pauvres et personnes âgées notamment…)

Objectif général : Construire un programme sur l'accès à l'alimentation pour tous

Objectifs opérationnels : Améliorer l'accès et l'information à l'équilibre alimentaire à moindre coût et pratique

Eléments de diagnostic du contrat local de santé (contexte) :

Les différentes études menées au cours de ces dernières années sur la précarité et le développement des inégalités au niveau national ont souligné un développement progressif d'un phénomène de non-recours aux prestations sociales existantes.

Ainsi, à titre d'exemple, le CREDOC estimait en 2010 que :

- Près de 29 % des populations éligibles à la CMU-C ne solliciteraient pas cette aide,
- Près de 68 % des français éligibles au RSA-Activité n'en feraient pas la demande…

Ce non-recours aux dispositifs d'aide existants s'explique notamment par :

- Un déficit d'information sur les dispositifs existants (éligibilité) et d'autre part sur la complexité de certaines démarches administratives,
- Des populations qui refusent l'ensemble des dispositifs d'aide auxquels elles seraient éligibles, par crainte d'être perçues comme des « assistées ». Il s'agit généralement de personnes âgées ou de travailleurs pauvres.
- Des populations qui estiment que l'ensemble des prestations sociales existantes ne sont pas pour eux. Il s'agit généralement des populations les plus jeunes.

L'ensemble des acteurs du territoire partage ce constat qui rejoint la situation observée sur Caen. De plus, les actions de communication et de sensibilisation mises en œuvre sur le territoire ne permettraient d'ailleurs pas de favoriser un plus grand recours auprès de ces populations.

Eléments facilitateurs :

Eléments préalables / freins :

- Difficulté à communiquer sur ce type de public
- Difficulté éprouvée pour repérer les publics cibles

Description de l'action :

Au regard des éléments de diagnostic et de la perception des acteurs du territoire, deux publics prioritaires seront ciblés de manière prioritaire par la présente action :

- Les travailleurs pauvres,
- Les personnes âgées.

Ces deux publics ont la particularité d'avoir relativement peu recours aux dispositifs d'aide en raison d'appréhension et faute d'information. D'une manière générale, l'action consistera notamment à déployer des campagnes d'information et de sensibilisation adaptées à chacun de ces publics.

Afin de sensibiliser le public des travailleurs pauvres, il est envisagé d'utiliser les relais d'information suivants :

- Employeurs,
- Agences intérimaires,
- FASTT (Fond d'Action Sociale du Travail Temporaire),
- Services sociaux d'entreprises,
- Structures de formation et éducative,
- CCAS de la ville de Caen.

Pour le public des personnes âgées, les relais d'information pourraient être les suivants :

- CLIC,
- Services d'aide à domicile,
- Services de portage des repas,
- Caisses de retraite,
- Mutuelles,
- Clubs du 3ème âge.

Le processus de mise en œuvre de l'action serait le suivant :

1. Construire les messages à véhiculer vers les publics cibles en s'attachant à ne pas être moralisateur et à ne pas culpabiliser,
2. Identifier les supports de communication adaptés à chacun des publics,
3. Diffuser et mettre en œuvre la campagne de sensibilisation et d'information,
4. Evaluer qualitativement les campagnes.

Pilote de l'action :

- ARS / DRAAF

Partenaire(s) à mobiliser / associer :

- Ensemble des structures citées préalablement

Promoteur de l'action :

Public(s) visé(s) :

- Travailleurs pauvres et précaires
- Personnes âgées

Secteur(s) géographique(s) ciblé(s) :

- Caen

Calendrier :

Le calendrier de mise en œuvre de l'action pourra être le suivant :

- Travaux préliminaires lors du second semestre de 2015 : construction des messages et des supports de communication,
- Diffusion et mise en œuvre des campagnes de communication en 2016 et 2017,
- Evaluation du dispositif en 2017.

Modalités de suivi :

Indicateur(s) de processus :

- Messages identifiés
- Validation des supports de communications

Indicateur(s) de résultat(s) :

- Nombre d'actions de communication engagées

Ressources mobilisables :

Les ressources humaines mobilisables sont les suivantes :

- Animateur du contrat local de santé,
- Chargé de mission du CCAS,

- Ensemble des partenaires de la fiche action,
- Chargé de mission du service communication.

Parmi les outils mobilisables :

- Support de communication institutionnel déployé par la ville de Caen.

Les ressources financières suivantes pourront participer à l'action :

- Mobilisation de ressources humaines essentiellement et compétences du CCAS.

Références (lien avec le PRS et les politiques municipales) :

L'action s'inscrit dans la démarche engagée par la ville de Caen à travers la signature de la charte « Ville active PNNS ».

Thématique : Nutrition

N° de fiche : NUT03

Fiche : Favoriser les actions proposant des ateliers cuisine pour redonner l'envie, le plaisir de cuisiner et éduquer à la préparation des repas

Objectif général : Construire un programme sur l'accès à l'alimentation pour tous

Objectifs opérationnels : Améliorer l'accès et l'information à l'équilibre alimentaire à moindre coût et pratique

Eléments de diagnostic du contrat local de santé (contexte) :

A l'image de l'ensemble des actions proposées dans le cadre de la thématique nutrition, la présente action a été notamment motivée par le fait que près de 16 % des habitants du Calvados sont considérés comme obèses. A titre de comparaison, la proportion observée sur le territoire national est légèrement inférieure (15 %).

De plus, l'étude INCA (Etude individuelle nationale des consommations alimentaires) menée entre 2006 et 2007 avait mis en perspective une déstructuration progressive du rythme alimentaire chez les populations de 15 à 35 ans. Les différents acteurs mobilisés dans le cadre de l'élaboration du contrat local de santé éprouvent également ce sentiment et que, de la même manière, le repas perd progressivement son sens (moment de convivialité, porteur de lien familial et social...).

Eléments facilitateurs :

- Actions existantes sur la ville de Caen

Eléments préalables / freins :

Description de l'action :

Principe de l'action :

En complément des objectifs opérationnels précités, les ateliers cuisine viseront également à :

- Apprendre en faisant (pour les personnes ne sachant pas cuisiner),
- Développer différentes formes d'atelier à l'extérieur autour de four à pain, de boisière, en lien avec les jardins partagés... favorisant les rencontres inter-quartiers,

- Lutter contre le gaspillage alimentaire,
- Favoriser l'équilibre alimentaire.

Les ateliers devront ainsi nécessairement s'inscrire dans un climat de convivialité, de plaisir et de partage.

Modalité de mise en œuvre :

La présente action qui s'inscrit dans le prolongement d'appel à projets devrait en reprendre le mode de fonctionnement, à savoir :

- Rédaction d'un cahier des charges rappelant les objectifs et les orientations souhaitées en matière d'atelier cuisine,
- Publication d'un appel à projets permanent,
- Evaluation des actions et projets mis en œuvre sur le territoire.

Pilote de l'action :

- SCHS – ville de Caen

Partenaire(s) à mobiliser / associer :

- Association d'aide alimentaire
- Banque alimentaire
- Act'terre solidaire
- Centres socioculturels CAF
- DRAAF – DRJSCS
- Associations d'habitants

Promoteur de l'action :

Public(s) visé(s) :

- Personnes qui accèdent à un premier logement
- Personnes isolées
- Travailleurs précaires
- Familles

Secteur(s) géographique(s) ciblé(s) :

- Caen

Calendrier :

Le calendrier de mise en œuvre de l'action pourra être le suivant :

- Travaux préliminaires lors du second semestre de 2015,
- Déploiement des ateliers cuisines à partir de 2016.

Modalités de suivi :

Indicateur(s) de processus :

- A définir

Indicateur(s) de résultat(s) :

- A définir

Ressources mobilisables :

Les ressources humaines mobilisables sont les suivantes :

- Ensemble des partenaires,
- Ensemble des structures qui répondront à l'appel à projets.

Références (lien avec le PRS et les politiques municipales) :

L'action s'inscrit dans la démarche engagée par la ville de Caen à travers la signature de la charte « Ville active PNNS ».

Thématique : Nutrition **N° de fiche :** NUT04

Fiche : Accompagner la mise en place de jardins partagés et la plantation d'arbres fruitiers en ville

Objectif général : Développer des comportements alimentaires avertis et responsables

Objectifs opérationnels : Sensibiliser les habitants sur l'impact de leur choix alimentaire par rapport à leur santé

Eléments de diagnostic du contrat local de santé (contexte) :

La ville de Caen s'est engagée au cours des dernières années dans différentes actions de création d'espaces verts partagés et d'accompagnement des habitants vers des activités de jardinage :

- Création de jardins partagés,
- Soutien aux jardins familiaux (450 parcelles) terrain et investissements à côté
- Soutien aux associations.... (7),
- Soutien d'actions mises en œuvre par le CREPAN (ex : cycle d'animation de jardin dans le quartier du chemin vert...).

Les espaces verts créés dans le cadre de ces démarches d'amélioration de la qualité du cadre de vie constituent naturellement des supports à la mise en œuvre d'actions en matière de nutrition et de santé environnementale. Ils permettent également de rompre l'isolement des habitants.

2 conditions : collectifs d'habitants locaux et méthodes de jardinage écologique (composte, récupération de l'eau de pluie, alternatives aux pesticides)

Eléments facilitateurs :

- Démarche engagée dans certains quartiers de la ville de Caen

Eléments préalables / freins :

- Coût de certains aménagements
- Disponibilité du foncier
- Engagement fort (qui peut-être dissuasif) du référent signataire de la charte des jardins partagés

Description de l'action :

Plusieurs actions initiées sur la ville de Caen s'inscrivent d'ores et déjà dans une dynamique de développement d'espaces de jardinage et de cueillette en ville :

- Vergers en libre-service (ex: à la Folie-Couvrechef promenade Schumann, Pierre Heuzé coulée verte)
- Actions éducatives

L'un des objectifs de l'action sera par conséquent de valoriser l'ensemble de ces actions et d'en accroître l'empreinte sur l'ensemble des quartiers de la ville de Caen.

Dans le prolongement de ces dernières, les acteurs du territoire envisagent de déployer à l'échelle de la ville de Caen des espaces publics au sein desquels les habitants pourront s'initier au jardinage. Cette action pourra prendre différentes formes :

- Sensibilisation des élus et de la Direction de l'Urbanisme,
- Développement de jardins partagés dans une démarche de mixité sociale,
- Développement d'actions pédagogiques autour des espaces verts à vocation alimentaire existants.

La première étape consistera à s'assurer auprès des acteurs locaux que les demandes des habitants sont bien recensées et prises en compte. Il sera également nécessaire d'initier une réflexion pour compléter l'implantation des jardins familiaux en centre-ville et élargir la réflexion à l'échelle de l'agglomération.

Il convient de souligner que le développement d'espace de jardinage en ville facilitera vraisemblablement la mise en œuvre d'actions initiées dans le cadre du parcours « bien-manger » même si le public cible est à ce jour bien plus large (lien entre les jardins et les actions pédagogiques des écoles et du périscolaire).

Pilote de l'action :

- DECV – ville de Caen

Partenaire(s) à mobiliser / associer :

- Direction de l'éducation,
- ERP (écoles, EPHA...),
- Associations de quartier,
- CREPAN
- CAF
- Act-Terre Solidaire

Promoteur de l'action :

Public(s) visé(s) :

- Tous publics

Secteur(s) géographique(s) ciblé(s) :

- Caen

Calendrier :

La présente action s'inscrira sur l'ensemble de la durée du Contrat Local de Santé.

Modalités de suivi :

Indicateur(s) de processus :

- A définir

Indicateur(s) de résultat(s) :

- Création effective d'espace de jardinage,
- Nombre d'actions mises en œuvre par la DECV,
- Fréquentation et usages des espaces partagés par les habitants,

Ressources mobilisables :

La présente action s'inscrit essentiellement dans une démarche de sensibilisation des élus de la ville de Caen à la nécessité de prévoir lors des aménagements urbains des espaces de jardinage et de cueillette (carré potager, vergers...).

Parmi les ressources humaines mobilisées dans la mise en œuvre de la fiche action :

- DECV
- DDSU
- PVQ
- CAF
- Associations de la ville de Caen, CREPAN, Act'Terre Solidaire...

Références (lien avec le PRS et les politiques municipales) :

L'action s'inscrit dans la démarche engagée par la ville de Caen à travers la signature de la charte « Ville active PNNS ».

Thématique : Nutrition

N° de fiche : NUT05

Fiche : Valoriser les savoirs et les savoir-faire autour de manifestations existantes

Objectif général : Promouvoir l'éducation à l'équilibre alimentaire

Objectifs opérationnels : Repositionner le repas comme moment convivial et porteur de lien familial et social au sein des foyers et des structures collectives

Eléments de diagnostic du contrat local de santé (contexte) :

Plusieurs constats participent à la définition de cette fiche actions :

- Près de 16 % des habitants du Calvados sont considérés obèses. À titre de comparaison, la proportion observée sur le territoire national est légèrement inférieure (15 %).
- De plus, l'étude INCA (Etude individuelle nationale des consommations alimentaires) menée entre 2006 et 2007 avait mis en perspective une déstructuration progressive du rythme alimentaire chez les populations de 15 à 35 ans.
- Des repas qui perdent progressivement leurs sens selon les professionnels de la ville de Caen (moment de convivialité, porteur de lien familial et social...).

Eléments facilitateurs :

- Actions supports existantes

Eléments préalables / freins :

- Mobilisation de la population autour de ce projet
- Acceptation du message et de la démarche par les habitants

Description de l'action :

Principe de l'action :

Dans le prolongement des actions entreprises dans le cadre du programme « bien-manger », la présente action consiste d'une part à encourager les habitants des différents quartiers de Caen à se retrouver autour d'un repas et d'un moment convivial et d'autre part à valoriser et encourager les actions existantes :

- Fêtes des voisins,
- Pique-niques familiaux,
- Fête de la soupe organisée dans le quartier de Saint-Jean Eudes...
- Repas partagés lors des différents Hameaux des Possibles,
- Evènement comme le Dimanche au poêle.

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette action, les acteurs du territoire souhaitent dans un premier temps s'appuyer sur des initiatives locales (à l'échelle d'une rue, d'un quartier...) qui pourront à terme être dupliquées sur l'ensemble de la ville de Caen.

D'autre part, dans le cadre de l'ensemble des évènements organisés sur la ville de Caen, il est également envisagé d'inciter l'ensemble des organisateurs à prévoir des moments de partage autour d'un repas convivial entre les habitants/participants. A minima, une diffusion de message incitatif devra être prévue lors de chacun des évènements.

Modalité de mise en œuvre :

L'un des objectifs techniques de la présente action sera notamment de réunir l'ensemble de conditions matérielles permettant l'organisation de tels moments de convivialité. Par conséquent, l'action pourrait prendre la forme suivante :

- Assistance technique dans l'organisation des évènements : mise à disposition de matériel, de salles...
- Mise en œuvre d'action de communication afin de promouvoir l'ensemble des actions développées sur cette thématique,
- Mise à disposition de locaux pour le stockage de matériels produits dans le cadre d'ateliers participatifs (ex. : La Broc à DD à la Guérinière).

Pilote de l'action :

- Service des associations et de la participation locale – Ville de Caen

Partenaire(s) à mobiliser / associer :

- Associations de quartier
- Collectifs d'habitants de la Guérinière et de la Grâce de Dieu,
- Centres sociaux CAF
- Centres d'animations
- Act'terre solidaire

Promoteur de l'action :

- Associations de quartiers

Public(s) visé(s) :

- Ensemble des habitants de la ville de Caen

Secteur(s) géographique(s) ciblé(s) :

- Caen

Calendrier :

La présente action s'inscrira sur l'ensemble de la durée du Contrat Local de Santé.

Modalités de suivi :

Indicateur(s) de processus :

Indicateur(s) de résultat(s) :

- Nombre de sollicitations pour l'organisation d'évènements
- Nombre de moments de convivialité organisés sur le territoire

Ressources mobilisables :

Les ressources humaines mobilisables sont les suivantes :

- Service communication de la ville de Caen,
- Association de quartier,
- Structure de proximité à l'image des centres socioculturels...

Les outils mobilisables pourront être les suivants :

- Ensemble des équipements de la ville de Caen (table, banc,...).

Références (lien avec le PRS et les politiques municipales) :

L'action s'inscrit dans la démarche engagée par la ville de Caen à travers la signature de la charte « Ville active PNNS ».

Thématique : Nutrition **N° de fiche :** NUT06

Fiche : Formaliser un parcours « Bien-Manger »

Objectif général : Promouvoir l'éducation à l'équilibre alimentaire

Objectifs opérationnels : Proposer dès la maternelle des parcours nutrition / Proposer un éveil au goût vers le public de la « petite enfance »

Eléments de diagnostic du contrat local de santé (contexte) :

A l'image de l'ensemble des actions proposées dans le cadre de la thématique nutrition, la présente action a été notamment motivée par le fait que près de 16 % des habitants du Calvados sont considérés obèses. À titre de comparaison, la proportion observée sur le territoire national est légèrement inférieure (15 %).

De plus, l'étude INCA (Etude individuelle nationale des consommations alimentaires) menée entre 2006 et 2007 avait mis en perspective une déstructuration progressive du rythme alimentaire chez les populations de 15 à 35 ans. Les différents acteurs mobilisés dans le cadre de l'élaboration du contrat local de santé éprouvent également ce sentiment. Ces derniers précisent également que, de la même manière, le repas perd progressivement son sens sur le territoire (moment de convivialité, porteur de lien familial et social...).

Eléments facilitateurs :

- Opportunité offerte par la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires

Eléments préalables / freins :

- Engagement de l'éducation nationale et des établissements scolaires

Description de l'action :

Principe de l'action :

Actuellement, plusieurs initiatives d'éveil au goût et de sensibilisation à l'équilibre alimentaire sont d'ores et déjà mises en œuvre sur l'ensemble de la ville de Caen. Néanmoins, ces dernières sont généralement méconnues et ne touchent qu'un public restreint. Afin de renforcer l'efficacité de ces actions et les inscrire dans un parcours de sensibilisation et d'éducation à l'alimentation, il apparaît aujourd'hui nécessaire de repérer,

fédérer et accompagner les différentes initiatives autour d'un projet commun et d'objectifs partagés.

Le parcours « Bien-Manger » couvrira prioritairement les thématiques suivantes :

- Connaissance et repérage des produits,
- Éveil aux sens : goût, odeur, texture...,
- La transformation des aliments,
- La préparation des repas et la nutrition...

Dans un premier temps, le parcours « Bien-Manger » s'appuiera prioritairement sur l'ensemble des dispositifs existants. Il sera envisagé d'initier de nouvelles actions en fonction des besoins identifiés sur le territoire et des opportunités existantes.

Dans un second temps, après une phase d'expérimentation du parcours « Bien-Manger », une réflexion devra être menée sur l'ensemble de la ville de Caen sur les modalités de création d'un véritable passeport « Bien-Manger ». Au-delà de rendre plus concrète la notion de parcours, cet outil devra permettre d'une part de valoriser et de communiquer sur les actions et les initiatives du parcours et d'autre part de permettre aux structures d'assurer un suivi des compétences acquises par l'enfant et ainsi d'adapter les actions de sensibilisation à leurs attentes et leurs besoins.

De plus, ce « passeport » devrait permettre de toucher l'ensemble des familles et de prolonger les actions de découverte et de sensibilisation dans l'environnement familial.

Des synergies pourront éventuellement être développées avec le parcours sportif également envisagé dans le cadre de la thématique « nutrition ».

Exemple d'actions ou de projets qui pourront être développés dans le cadre du parcours « Bien-Manger » :

A titre d'information suite aux différents appels à projets, plusieurs actions ont d'ores et déjà été développées sur le thème de l'éducation à l'équilibre alimentaire. Parmi les exemples que nous pouvons citer :

- Programme d'action développé par la DRAAF de Basse-Normandie dans le cadre de la démarche EducAlim (dispositif « Un fruit à la récré », formation CNFPT « Bien manger dans ma petite cantine», formation à l'animation des classes du goût en direction des enseignants...),

- Ateliers d'écriture sur le thème de l'alimentation, développés par l'association « C'est quoi ce Baz...Art ? »
- Programme d'action partenariale développé sur le centre socioculturel de la Grâce de Dieu dont l'objectif est de favoriser une réelle appropriation des enjeux liés à l'alimentation par les familles : participation à la semaine du goût, sensibilisation de la population lors des animations de quartiers, actions pédagogiques et éducatives, jardin potager collectif...
- Projets éducatifs développés par différents enseignants et dans certaines cantines scolaires...

Ces dynamiques existantes constitueront un premier socle d'actions développé dans le cadre du parcours « Bien-Manger ».

Modalité de mise en œuvre :

La mise en œuvre de la présente action s'inscrira dans le processus suivant :

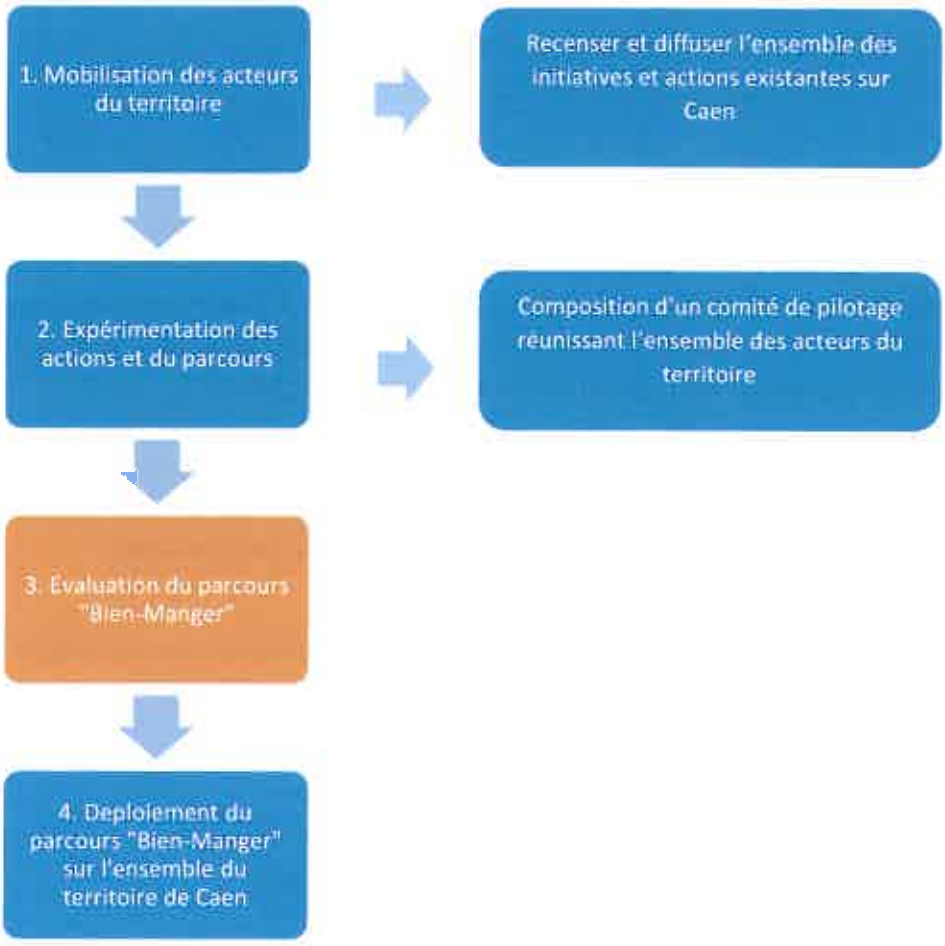

Pilote de l'action :

- Direction de l'éducation - ville de Caen
- DRAAF Basse-Normandie

Partenaire(s) à mobiliser / associer :

- Ensemble des structures éducatives concernées par la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires
- ARS de Basse-Normandie (PNNS)

Promoteur de l'action :

Public(s) visé(s) :

- Jeunes scolarisés à Caen

Secteur(s) géographique(s) ciblé(s) :

- Caen

Calendrier :

Le parcours « Bien-manger » doit se déployer progressivement sur l'ensemble de la ville de Caen. Le calendrier de mise en œuvre de l'action pourra néanmoins être le suivant :

- Travaux préparatoires : 1er semestre 2015,
- Expérimentation du dispositif : 2ème semestre 2015,
- Evaluation et création du passeport : 2016,
- Déploiement du dispositif : à partir de 2016.

Modalités de suivi :

Le parcours « bien-manger » s'inscrit volontairement dans une dynamique continue d'ajustement des actions proposées par le territoire en matière d'alimentation et d'équilibre alimentaire. Cette dernière s'appuiera notamment sur un comité technique qui réunira à la fois des acteurs du territoire et des représentants des élèves.

À ce titre, les indicateurs de suivi seront définis conjointement par les membres du comité technique ainsi constitué et les animateurs du contrat local de santé.

Indicateur(s) de processus :

- A définir

Indicateur(s) de résultat(s) :

- A définir

Ressources mobilisables :

Les ressources humaines mobilisables sont les suivantes :

- Service de restauration scolaire,
- Enseignants,

- Structure en charge des activités scolaires, périscolaires et parascolaires...

Les outils mobilisables pourront être les suivants :

- Ensemble des actions développées dans le cadre des appels à projets sur le thème de la nutrition.

Les ressources financières qui pourront être mobilisées sont les suivantes :

- Financement des nouveaux rythmes scolaires,
- Actions soutenues et déployées par la DRAAF en région Basse-Normandie,
- Actions soutenues par l'ARS de Basse-Normandie dans le cadre du PNNS.

Références (lien avec le PRS et les politiques municipales) :

L'action s'inscrit dans la démarche engagée par la ville de Caen à travers la signature de la charte « Ville active PNNS ».

Thématique : Nutrition **N° de fiche :** NUT07

Fiche : Développer des actions pédagogiques

Objectif général : Favoriser la pratique quotidienne d'activité physique pour tous

Objectifs opérationnels : Intégrer l'activité physique dans sa vie quotidienne (faire prendre conscience),

Eléments de diagnostic du contrat local de santé (contexte) :

A l'image du reste de la France, la ville de Caen est particulièrement exposé au développement de l'obésité et du surpoids chez l'enfant et l'adolescent. Dans le cadre de son profil territorial, l'observatoire régional de santé de Basse Normandie avait estimé que près de 3% des élèves contrôlés étaient concerné par le surpoids ou l'obésité (150 enfants).

Dans le prolongement de cette observation, le diagnostic territorial élaboré dans le cadre du projet éducatif local de la ville de Caen a permis de mettre en perspective les éléments suivants :

- Des propositions d'activités physiques et sportives qui ne sont pas nécessairement adaptées aux problématiques des enfants, pré-adolescents et adolescents (10 – 17 ans),
- Une dispersion des sources d'information sur l'offre d'activité physique existante,
- Un déficit de lien entre les actions mises en œuvre au niveau scolaire et périscolaire...

En complément de ces constats, il convient de souligner que différentes actions pédagogiques à destination des jeunes et des familles sont actuellement en cours de développement sur le territoire de Caen :

- Dans le cadre de ces activités, le centre municipal d'animation Folie Couvrechef déploie par exemple des cycles d'actions pédagogiques et d'accompagnement sur les thématiques suivantes : Alimentation, Bien-être et Santé. Le module « Bien-être et détente » comprend différentes initiations à la pratique d'activité physique individuel ou collective (Séance d'aquagym, séance de gym...),
- En prévention de la problématique de surpoids et dans l'objectif de l'augmentation de l'activité physique des familles, le centre socioculturel CAF de la Guérinière va

développer à partir de 2014 des pratiques sportives régulières et adaptées et fait plus particulièrement intervenir une psychomotricienne pour accompagner les enfants fréquentant la structure.

Eléments facilitateurs :

- Démarche ayant d'ores et déjà fait l'objet d'une expérimentation
- Actions développées dans le cadre du PEL

Eléments préalables / freins :

- Implication de l'académie de Caen dans le dispositif
- Implication des équipes éducatives

Description de l'action :

Dans un premier temps, l'action consistera à déployer sur l'ensemble de la ville de Caen, le projet de « parcours sportif de l'enfant ». L'objectif de ce dispositif est le suivant :

- Coordonner l'ensemble des acteurs qui œuvre au développement de la pratique sportive auprès des jeunes (temps scolaire, périscolaire et extrascolaire...)
- Proposer aux enfants de s'initier à différentes pratiques sportives tout au long de son parcours éducatif.

Une application numérique devrait permettre à l'ensemble des enfants de suivre leur évolution dans le parcours. En cas de développement spécifique pour la ville de Caen, il pourra être envisagé de la mutualisé avec la solution numérique envisagée dans le cadre du parcours « Bien-manger ».

À titre d'information, ce dispositif supporté par l'USEP a d'ores et déjà fait l'objectif d'une expérimentation sur la ville de Beaugency (Loiret). Une description du dispositif est présentée en annexe de la présente fiche action.

Afin de mener à bien cette action spécifique, il sera nécessaire de mettre en œuvre le processus suivant :

Dans un second temps en parallèle de la mise en œuvre d'une signalétique bien-être sur la ville de Caen et du développement du parcours sportif de l'enfant, il est envisagé de

consolider et développer le cas échéant des actions complémentaires à l'image du dispositif « pedibus » (extension à l'ensemble des quartiers) ou des actions développées par la CAF dans le centre municipal d'animation Folie Couvrechef et le centre socioculturel de la Guérinière.

Pilote de l'action :

- Directions « éducation » et « Sport » de la ville de Caen

Partenaire(s) à mobiliser / associer :

- Education Nationale
- Associations de parents d'élèves
- Centres socioculturels de Caen

Promoteur de l'action :

- USEP

Public(s) visé(s) :

- Enfants et leurs familles

Secteur(s) géographique(s) ciblé(s) :

- Caen

Calendrier :

La présente action s'inscrira sur l'ensemble de la durée du Contrat Local de Santé.

Modalités de suivi :

Plusieurs phases d'évaluation et de réajustement du dispositif sont d'ores et déjà envisagées par les acteurs du territoire. Ces derniers souhaitent notamment s'appuyer sur les conseils d'école et la création d'un comité technique réunissant à la fois les animateurs, éducateurs sportifs, les enseignants et les familles.

Indicateur(s) de processus :

- Recensement des acteurs réalisé
- Nombre de réunions programmées avec les structures

Indicateur(s) de résultat(s) :

- Nombre de structures participants au parcours sportif
- Nombre d'enfants inscrits dans le projet

Ressources mobilisables :

Parmi les ressources humaines mobilisées dans la mise en œuvre de la fiche action :

- USEP,
- Ville de Caen (services des sports, des nouveaux rythmes scolaires...),

- Centres socioculturels gérés par la CAF,
- Associations sportives de la ville de Caen,

Les ressources financières mobilisées sur la fiche action pourront être à la fois aux appels à projet Sport/Santé et à la politique de subventionnement des associations sportives de la ville de Caen.

Références (lien avec le PRS et les politiques municipales) :

La présente action s'inscrit notamment dans les politiques locales suivantes :

- Projet éducatif local dont l'un des enjeux est notamment de sensibiliser les éducateurs et encadrants sportifs à l'approche sport/santé, repérer les freins et les leviers d'actions. D'autre part, le projet éducatif local a notamment pour ambition de renforcer les actions de coordination des propositions éducatives existantes sur le territoire.

Thématique : Nutrition

N° de fiche : NUT08

Fiche : Valoriser les évènements en famille et caritatifs

Objectif général : Favoriser la pratique quotidienne d'activité physique pour tous

Objectifs opérationnels : Intégrer l'activité physique dans sa vie quotidienne (faire prendre conscience),

Eléments de diagnostic du contrat local de santé (contexte) :

Le diagnostic élaboré dans le cadre du contrat local de santé a pu souligner différents constats quant à la pratique sportive dans les différents quartiers de la ville de Caen :

- Dans certains quartiers, de nombreux jeunes restent éloignés de toute pratique sportive,
- Un éloignement des publics adolescents de la pratique sportive et plus particulièrement des adolescentes (12 – 17 ans),
- La dimension « compétition » que revêtent certains évènements sportifs pour amateurs peut constituer un frein à la pratique sportive.

Pourtant, les nombreuses manifestations organisées sur le territoire pourraient constituer un levier de sensibilisation et d'information pour les habitants dans leur ensemble sur les bienfaits de la pratique sportive en matière de santé.

Eléments facilitateurs :

- Evènements existants

Eléments préalables / freins :

- Implication des organisateurs dans le projet

Description de l'action :

Comme nous l'avons rappelé dans le cadre du diagnostic local de santé, la ville de Caen dispose d'ores et déjà d'un nombre important d'évènements à dimension sportive et familiale. Néanmoins, ces derniers ne sont pas nécessairement à ce jour bien identifiés par l'ensemble des habitants comme des périodes où il est possible de pratiquer des activités sportives en famille.

Parmi les évènements qui devront faire l'objet d'une valorisation de manière prioritaire, nous pouvons citer :

- La marche bleue,
- Le parcours du cœur,
- Sportez-vous bien,
- Les Courants de la liberté

Afin d'accroître la mobilisation du public, il sera nécessaire de développer un plan de communication en lien avec l'ensemble des organisateurs des évènements précités.

L'objectif de ces actions de communication sera notamment d'informer les Caennais sur le fait qu'au-delà de la dimension sportive (compétition), ces évènements revêtent également une dimension bien-être, ludique et conviviale.

Pilote de l'action :

- Direction de la communication – ville de Caen

Partenaire(s) à mobiliser / associer :

- Organisateurs de manifestations sportives

Promoteur de l'action :

Public(s) visé(s) :

- Grand public

Secteur(s) géographique(s) ciblé(s) :

- Caen

Calendrier :

La présente action s'inscrira sur l'ensemble de la durée du Contrat Local de Santé.

Modalités de suivi :

Indicateur(s) de processus :

- A définir

Indicateur(s) de résultat(s) :

- A définir

Ressources mobilisables :

La présente action s'inscrit pleinement dans l'activité quotidienne du service communication de la ville de Caen. Elle mobilisera par conséquent essentiellement les ressources de ce service.

Références (lien avec le PRS et les politiques municipales) :

La présente action s'inscrit notamment dans les politiques locales suivantes :

- Projet éducatif local dont l'un des enjeux est notamment de sensibiliser les éducateurs et encadrants sportifs à l'approche sport/santé, repérer les freins et les leviers d'actions. D'autre part, le projet éducatif local a notamment pour ambition de renforcer les actions de coordination des propositions éducatives existant sur le territoire.

Thématique : Nutrition **N° de fiche :** NUT09

Fiche : Développer des signalétiques bien-être explicitant les activités physiques réalisées dans des endroits ciblés (différents supports, application numérique…)

Objectif général : Favoriser la pratique quotidienne d'activité physique pour tous

Objectifs opérationnels : Intégrer l'activité physique dans sa vie quotidienne (faire prendre conscience),

Eléments de diagnostic du contrat local de santé (contexte) :

Deux constats formulés dans le cadre du diagnostic local de santé et du projet éducatif local ont participé au développement de la présente fiche action :

- Une part importante des habitants reste éloignée de toute pratique sportive,
- Près de 16 % des habitants du Calvados sont considérés obèses.

Le développement d'une signalétique ludique encourageant les habitants de Caen à se déplacer à pied ou en vélo peut constituer un levier de lutte contre l'obésité, de développement de la pratique d'activité physique et indirectement d'amélioration de la qualité de l'air extérieur.

Eléments facilitateurs :

- Actions expérimentées sur d'autres territoires

Eléments préalables / freins :

- Contraintes techniques (signalétique extérieure)

Description de l'action :

Afin de faire prendre conscience aux habitants de l'activité physique pratiquée au quotidien, une signalétique « bien-être » sera développée sur l'ensemble de la ville de Caen. Cette dernière pourra prendre plusieurs formes en fonction des publics visés.

À l'image de l'expérimentation menée sur la ville de Grenoble et conformément au PNNS, une signalétique spécifique sera installée sur l'ensemble de la ville de Caen. Cette dernière

s'appuiera dans un premier temps essentiellement sur les principaux monuments et sites de la ville (services publics, équipements sportifs, culturels et touristiques...). À ce titre, il sera nécessaire d'engager une collaboration avec l'ensemble des acteurs en charge de l'aménagement de voirie et du développement touristique par exemple.

Préalablement à un déploiement de la signalétique « Bien-être », il sera également nécessaire de mener une réflexion globale sur le niveau d'accessibilité des axes retenus (qualité du revêtement de sol), de la présence de mobilier urbain sur l'ensemble des circuits (bancs notamment).

Afin de réaliser l'ensemble de ce travail préparatoire et afin de proposer une signalétique pleinement adaptée aux besoins et usages de la population, il est envisagé de mener à bien l'ensemble de ces étapes en étroite collaboration avec les conseils de quartiers.

Les différentes étapes nécessaires à la mise en place d'une signalétique « bien-être » sur la ville de Caen seront les suivantes :

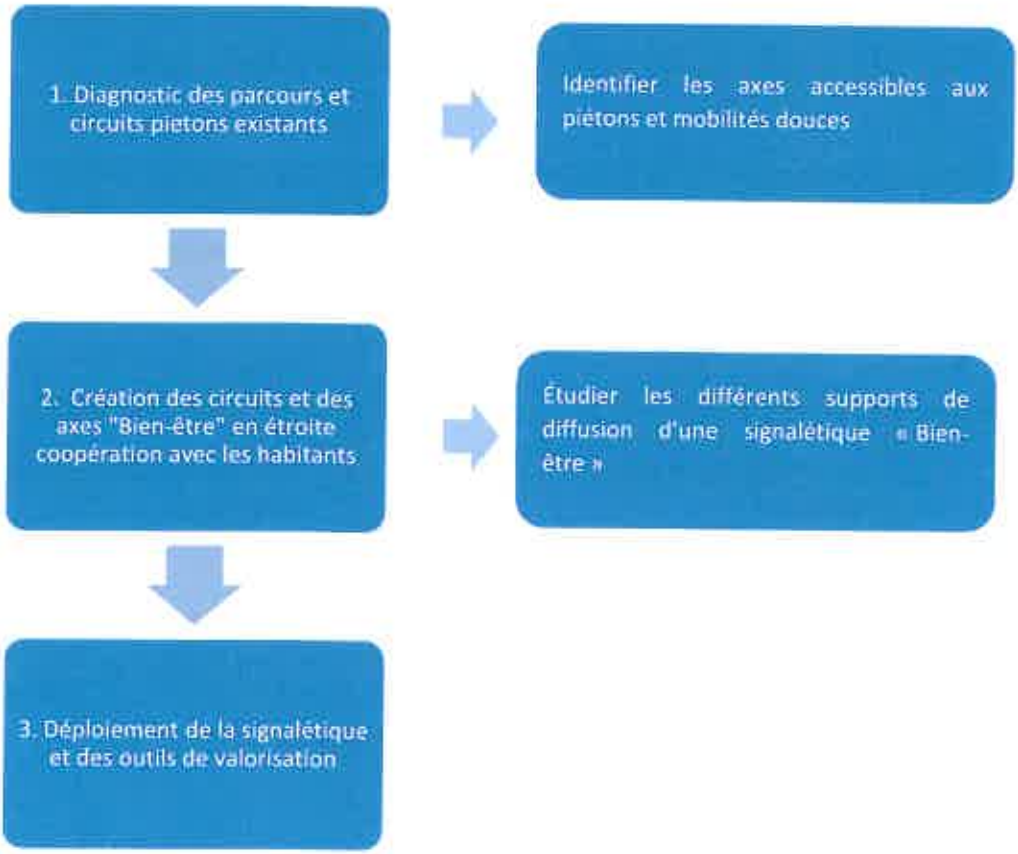

Pilote de l'action :

- SCHS – ville de Caen

Partenaire(s) à mobiliser / associer :

- Service Voirie - Ville de Caen
- Caisse d'Allocations Familiales,
- Pôle de vie
- CLIC
- Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées
- Conseils de quartiers

Promoteur de l'action :

Public(s) visé(s) :

- Enfants et leurs familles

Secteur(s) géographique(s) ciblé(s) :

- Caen

Calendrier :

La présente action s'inscrira sur l'ensemble de la durée du Contrat Local de Santé.

Modalités de suivi :

Plusieurs phases d'évaluation et de réajustement du dispositif sont d'ores et déjà envisagées par les acteurs du territoire. Ces derniers souhaitent notamment s'appuyer sur les conseils d'école et la création d'un comité technique réunissant à la fois les animateurs, éducateurs sportifs, les enseignants et les familles.

Indicateur(s) de processus :

- Création effective des circuits

Indicateur(s) de résultat(s) :

- Signalétique visible dans les rues de Caen

Ressources mobilisables :

Les ressources humaines mobilisables sont les suivantes :

- Animateur du contrat local de santé,
- Chargé de mission de l'INPES,
- Personnel du service voirie,
- Chargé de mission du service communication,
- Chargé de mission en charge des SIG (cartographie).

Parmi les outils mobilisables :

- Guide méthodologique développé par l'INPES suite à l'expérimentation d'une signalétique santé sur Grenoble.

Références (lien avec le PRS et les politiques municipales) :

L'action s'inscrit dans la démarche engagée par la ville de Caen à travers la signature de la charte « Ville active PNNS ».

Le bien-être psychique / Santé mentale

© Ville de Caen, F. Decaëns.

Thématique : Bien-être psychique / Santé mentale **N° de fiche :** BEP01

Fiche : Mettre en place sur Caen, un conseil local de santé mentale (CLSM)

Objectif général : Décloisonner l'approche, permettre aux différents acteurs institutionnels, associatifs de se connaître et de développer la coordination des partenaires concernés par la santé mentale, / Travailler autour de la représentation du patient, des structures de soins, des habitants, / Travailler sur la méconnaissance de la part des professionnels et de la population des problématiques et des dispositifs / Identifier les situations d'isolement, /Anticiper les problématiques liées au mal-être

Objectifs opérationnels : Coordonner l'ensemble des acteurs du territoire

Eléments de diagnostic du contrat local de santé (contexte) :

Le diagnostic local de santé élaboré dans le cadre du contrat local de santé a permis de poser les constats suivants :

- Une méconnaissance des acteurs œuvrant en faveur du bien-être de la population caennaise et de leurs actions sur le territoire,
- Des synergies et des coopérations relativement limitées entre les acteurs (cloisonnement des approches),
- Des acteurs du territoire qui rencontrent des difficultés pour apporter une réponse globale aux besoins des habitants (gestion des cas complexes et des cas problématiques)
- Des difficultés éprouvées par les acteurs du territoire pour communiquer sur les évènements organisés sur le territoire.

Afin d'apporter des éléments de réponse à l'ensemble des difficultés rencontrées par les acteurs du territoire, il est envisagé de procéder à la création d'un conseil local de santé mentale et du bien-être à l'échelle de la ville de Caen.

L'objectif global du conseil local de santé mentale sera d'améliorer le travail de réseau, la réactivité des acteurs, la souplesse des réponses et la proximité des acteurs. Il vise à construire à l'échelle de la ville de Caen un cadre de concertation et d'élaboration de projets dédiés aux priorités repérées sur le territoire.

Eléments facilitateurs :

- Implication des professionnels du territoire

Eléments préalables / freins :

- Implication des professionnels du territoire
- Attentes des acteurs du territoire

Description de l'action :

Principe de l'action :

Le conseil local de santé mentale envisagé sur la ville de Caen disposera notamment des missions suivantes :

- Développer un observatoire permanent des questions de bien-être sur la ville de Caen. Ce dernier aura pour objectif d'apporter des réponses adaptées aux besoins du territoire,
- Améliorer la gestion des situations complexes et de crise (habitant nécessitant une prise en charge coordonnée) et des cas problématiques (difficulté éprouvée par les acteurs de terrain pour prendre en charge des patients),
- Développer des espaces de formation et d'information des acteurs de terrain (échange de pratique, rencontre d'acteurs…),
- Constituer un guichet unique pour les Caennais [orientation vers les dispositifs et acteurs existants],
- Développer des évènements et des actions visant à déstigmatiser la souffrance psychique et lutter contre l'exclusion des personnes en souffrance psychique (semaine d'information sur la santé mentale, journée mondiale de la santé mentale, journées européennes, jeudi de la santé du CHU…).

À ces fins, le conseil local de santé mentale sera composé des instances de coopérations suivantes :

- *Une cellule de coordination (observation et réflexion)* qui pourra se saisir de thématiques spécifiques et apporter des réponses collectives aux besoins des Caennais et des acteurs du territoire :
  - Développement d'actions collectives d'information ou de formation,
  - Développement d'évènements visant à sensibiliser les acteurs du territoire sur les questions de bien-être psychique et de santé mentale,
  - Développement d'outils partagés (annuaire, guide),…

L'une des premières actions que les acteurs envisagent dans le cadre de cet espace de réflexion sera d'élaborer un recensement des acteurs et des actions développées sur le territoire.

- *Une cellule de « gestion de cas complexe et de crise »* qui aura pour mission d'apporter des éléments/pistes de réponse à des situations complexes repérées. Cet espace de coopération doit apporter une plus grande souplesse et réactivité aux demandes formulées par le territoire (accompagnement global). Le fonctionnement de cette cellule sera défini ultérieurement.

Modalité de mise en œuvre :

Le processus de création du Conseil Local de Santé Mentale pourrait être le suivant :

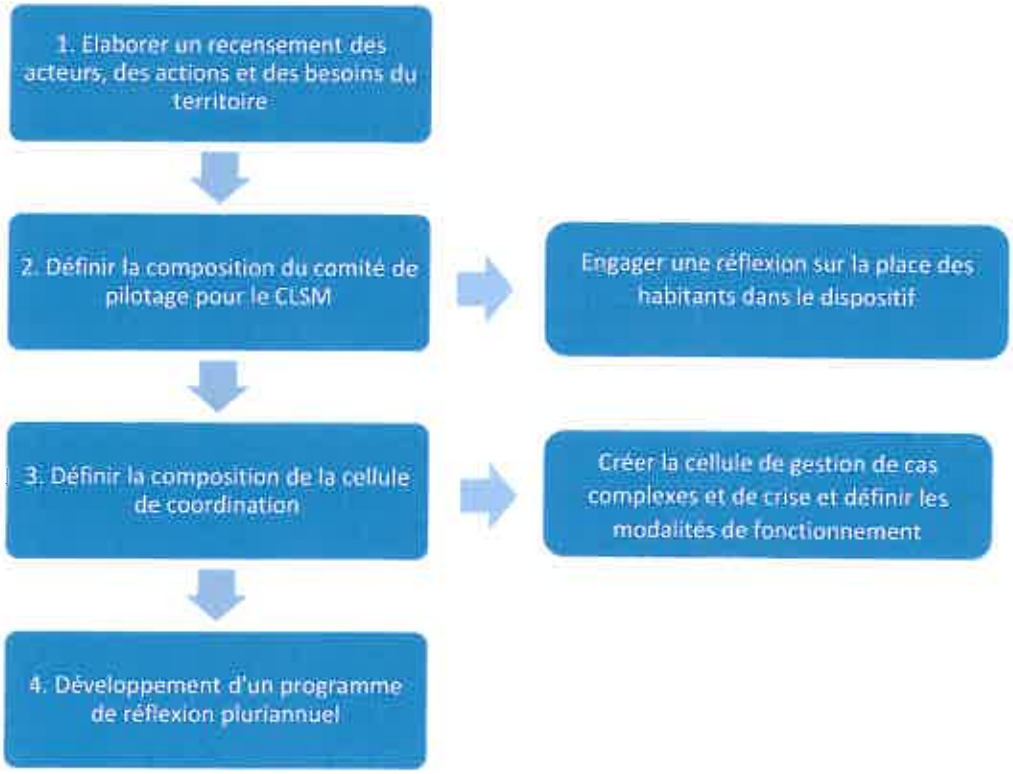

Pilote de l'action :

- EPSM
- CHRU de Caen
- Ville de Caen

Partenaire(s) à mobiliser / associer :

- Associations de familles et de patients
- Professions médicales et paramédicales libérales
- Associations du champ médico-social
- Groupement d'entraide mutuelle

Promoteur de l'action :

Public(s) visé(s) :

- Usagers
- Professionnels du territoire
- Elus

Secteur(s) géographique(s) ciblé(s) :

- Caen

Calendrier :

La présente action s'inscrira sur l'ensemble de la durée du Contrat Local de Santé.

L'EPSM identifiera durant le premier semestre 2015 une personne référente qui aura notamment pour mission d'animer le Conseil Local de Santé Mentale et du Bien-être de Caen.

Modalités de suivi :

Indicateur(s) de processus :

- Définition des modalités de pilotage et de gouvernance du CLSM
- Mise en place effective du CLSM et de ses actions
- Nombre de réunions organisées sur le territoire
- Nombre d'actions proposées par le CLSM

Indicateur(s) de résultat(s) :

Ressources mobilisables :

Les ressources humaines mobilisables sont les suivantes :

- Animateur du contrat local de santé,
- Coordinateur du CLSM (personne référente de l'EPSM),
- Services de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,
- Ensemble des acteurs du soin et du médico-social.

Parmi les outils mobilisables :

- Cahier des charges élaboré par l'ARS Ile de France pour l'étape de préfiguration du CLSM,

- Ressources de la ville de Caen pour l'organisation de réunions et temps de concertation (salle, équipements…),
- Outils développés par les acteurs du territoire.

Les ressources financières suivantes pourront participer à l'action :

- Actions développées conjointement par l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie et la ville de Caen (actions spécifiques).

Références (lien avec le PRS et les politiques municipales) :

La présente fiche action s'inscrit pleinement dans le prolongement des actions développées dans le cadre du PRAPS :

- Fiche programme n° 5 : Développement des actions de prévention / santé communautaire en proximité,
- Fiche programme n°7 sur les équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP)
- Fiche programme n° 13 : Travail en réseau sur le territoire de proximité,
- Fiche programme n° 14 : Dispositifs de coordination en santé mentale sur le territoire de proximité.

Annexes :

© Ville de Caen, F. Decaëns.

Annexe 1 : Glossaire

Définitions :

Indice de vieillissement **:** L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 60 ans et plus à celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 60 ans ou plus et les moins de 20 ans sont présents dans les mêmes proportions sur le territoire. Plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

Taux de pauvreté **:** Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). Le seuil de pauvreté correspond à 60 % du niveau de vie médian (revenu).

Revenu médian **:** Le revenu médian correspond au seuil de revenu au-dessus duquel se situe une moitié de la population.

Premier recours **:** Les soins de premiers recours désignent l'ensemble des professionnels de santé qui participent à l'accès dans le système de soin, le suivi du patient et la coordination de son parcours, et le relais des politiques de santé publique dont la prévention, le dépistage et l'éducation à la santé.

Les professionnels de santé suivants participent au soin de premier recours : médecin généraliste, pharmacien, infirmier, masseur kinésithérapeute, chirurgien-dentiste, sage-femme, gynécologue, ophtalmologue, psychiatre ou psychologue, pédiatre…

Table des acronymes :

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ALD : Affection de Longue Durée

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

ANPAA : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie

ARCENE : Association Régionale pour la Construction Environnementale en Normandie

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CDCPH : Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées

CLSM : Conseil Local de Santé Mental

CMU : Couverture Maladie Universelle

CMU-c : Couverture Maladie Universelle Complémentaire

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

CREDOC : Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie

CREPAN : Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Basse-Normandie

CRITT : Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie

CSP : Code de la santé publique

CSPA : Centre de Soins pour Personnes Agées

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DDSU : Direction du Développement Social urbain

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

EPSM : Etablissement Public de Santé Mentale

ERET : Espace Régional d'Education Thérapeutique du Patient en Basse-Normandie

ERP : Etablissement Recevant du Public

GCS e-santé : groupement de coopération sanitaire dédié au projet de système d'information, de télémédecine,

ICM : Indice Comparatif de Mortalité.

IREPS : Instance Régionale d'Education et de Promotion à la Santé

IRSA : Institut Régional pour la Santé

IRTS : Institut Régional du Travail Social

MSA : Mutualité Sociale Agricole

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

PASS : Permanences d'Accès aux Soins de Santé

PCET : Plan Climat Energie Territorial

PLS : Plan Local de Santé

PNNS : Programme National Nutrition Santé

PRAPS : Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins

PRGDR : Programme Régional de Gestion du Risque

PRSE : Programme Régional Santé Environnement

PSLA : Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire

PVQ : Pôle de Vie de Quartier

RSA : Revenu de Solidarité Active

RSI : Régime Social des Indépendants

SCHS : Service Communal d'Hygiène et de Santé

SIDA/VIH : Syndrome d'Immunodéficience Acquise - Virus de l'Immunodéficience Humaine

SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie

SROMS : Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale

UFSBD : Union Française de Santé Bucco-Dentaire

URML : Union Régionale des Médecins Libéraux

USEP : Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré